

Bulletin de LA POSTE

ANNÉE
1996

SERVICE
DC/SCLI

TÉLÉPHONE
(1) 41 41 72 09

DOCUMENT
courrier 8
permanent

instruction du 29 février 1996

MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES COURRIER ET MESSAGERIE

RÉFÉRENCES : instruction du 23 juin 1993 (BP 1993, doc. courrier 15, p. 91).
instruction du 21 novembre 1995 (BP 1995, doc. courrier 24, p.77).
instruction du 29 février 1996 (BP 1996, doc. courrier 7, p. 13)
instruction du 29 février 1996 (BP 1996, doc. courrier 003, p. 29)
instruction du 29 février 1996 (BP 1996, doc. courrier 002, p. 13)
instruction du 29 février 1996 (BP 1996, doc. courrier 4, p. 1)
instruction du 29 février 1996 (BP 1996, doc. courrier 005, p. 65)
instruction du 29 février 1996 (BP 1996, doc. courrier 004, p. 45)

APPLICATION : 18 mars 1996

Les tarifs des services courrier et messagerie du régime intérieur et assimilé et de l'export sont modifiés à compter du 18 mars 1996.

Ces modifications, qui intègrent les évolutions de gamme, s'inscrivent dans le cadre de la politique tarifaire visant à aménager la structure des tarifs pour mieux tenir compte de l'économie des marchés du courrier.

L'attention des services est appelée sur les principaux points suivants :

- le montant de l'indemnité des lettres recommandées au taux R1 est ramené de 100 F à 50 F;

ANNOT. IG
Néant

FICHE TECH.

CLASSEMENT
B 2

RECUEIL

DIFFUSION
A

– une tarification spécifique, linéaire au-dessus de 35 g, est créée pour les ECOPLI déposés en nombre dans un cadre contractuel;

– les POSTRÉPONSE font l'objet d'une nouvelle offre subdivisée en correspondances-réponse mécanisables et non mécanisables;

– une nouvelle gamme POSTIMPACT est mise en place déclinée en POSTIMPACT « Mécanisable » jusqu'à 35 g, POSTIMPACT « Standard Distri » comprenant trois grilles de tarifs (dont la troisième avec tarification linéaire au-dessus de 35 g) et POSTIMPACT « Libre »;

– la systématisation de la tarification linéaire pour les catalogues, pour lesquels est en outre créée une tarification linéaire par zone;

– dans les relations avec l'outre-mer, La Poste propose, pour la messagerie, une offre à trois niveaux de service sous les appellations « Colis outre-mer prioritaire », « Colis outre-mer économique » et « Colis outre-mer maritime » dont les tarifs sont affichés en lecture directe. Les colis postaux et les COLIECO TS sont maintenus sur ces relations;

– une nouvelle gamme Marketing Direct Export pour des dépôts de 15 kg à plus de 500 kg : six niveaux de contrats disponibles en service PRIORITAIRE et ÉCONOMIQUE en tarification linéaire.

Des instructions spécifiques précisent les modalités de mise en œuvre des évolutions de gamme : ECOPLI en nombre, POSTRÉPONSE, POSTIMPACT et catalogues, messagerie sous contrat, Colis outre-mer.

Par ailleurs, les services de collecte et remise du courrier à domicile et des boîtes postales donnent lieu à une clarification de l'offre dont les modalités d'application font l'objet de deux instructions particulières.

	Pages
TITRE 1 : TARIFS DES SERVICES COURRIER DU RÉGIME INTÉRIEUR ET ASSIMILÉ	55
1. TARIFS DE BASE	55
11. POSTÉCLAIR	55
111. Expéditeurs non abonnés	55
1111. <i>À l'intérieur de la France métropolitaine, Andorre et Monaco</i>	55
1112. <i>Au départ de la France métropolitaine, Andorre et Monaco à destination des départements et territoires d'outre-mer</i>	55
1113. <i>À l'intérieur et au départ de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	56
1114. <i>À l'intérieur et au départ de Mayotte et de la Réunion</i>	56
1115. <i>Transmission sur télécopieur privé de messages à destination des bateaux</i>	56
112. Expéditeurs abonnés	57
1121. <i>À l'intérieur de la France métropolitaine, Andorre et Monaco</i>	57
1122. <i>Au départ de la France métropolitaine vers les départements et territoires d'outre-mer</i>	57
1123. <i>Transmission sur télécopieur privé de messages à destination des bateaux</i>	57
113. Message transmis, à partir d'un télécopieur privé, sans bordereau de transmission, directement sur le bureau de poste	57
114. Services complémentaires	57
12. Gamme prêt-à-poster	58
121. <i>Enveloppe pré-timbrée avec timbre à validité permanente (Marianne rouge)</i>	58
122. <i>Enveloppes et cartes pré-timbrées Jean de La Fontaine (avec timbre à 2,80 F)</i>	58
123. <i>Enveloppes pré-timbrées coupe du monde de Football (avec timbre à validité permanente spécifique)</i>	58
124. <i>Champs d'application</i>	58

	Pages
125. DISTINGO	59
126. Personnalisation des enveloppes pré-timbrées et des DISTINGO	60
127. DILIGO	60
128. Poste livre	61
13. Gamme correspondances	61
131. Lettres et cartes postales urgentes	61
132. ECOPLI et cartes postales en service économique	62
133. ECOPLI en nombre	62
14. Gamme Marketing Direct adressé : POST-IMPACT, POSTRÉPONSE et CATALOGUE	63
141. POSTIMPACT « Mécanisable »	63
142. POSTIMPACT « Standard Distri »	64
<i>1421. POSTIMPACT « Standard Distri » Seuil 1</i>	64
<i>1422. POSTIMPACT « Standard Distri » Seuil 2</i>	64
<i>1423. POSTIMPACT « Standard Distri » Seuil 3</i>	64
143. POSTIMPACT « Libre »	66
144. Modes d'affranchissement des POSTIMPACT et signalétique des envois	66
145. POSTRÉPONSE	67
<i>1451. Correspondances-réponse mécanisables</i>	67
<i>1452. Correspondances-réponse non mécanisables et libres réponses</i>	67
146. CATALOGUE	69
15. Services optionnels	70
151. Recommandation des lettres, cartes postales urgentes et journaux	70
152. Lettres recommandées multiples	70
153. Lettres contre-remboursement	70
154. Avis de réception des lettres recommandées	71
155. Coupons-réponse « E »	71

	Pages
16. Autres envois	71
161. Aérogrammes	71
162. Cécogrammes	71
163. Imprimés électoraux	72
164. Livrets cadastraux	72
165. Magazines sonores	72
166. Service sacoches	72
167. Encarts de presse, journaux irréguliers et « autres journaux »	73
2. COMPLÉMENTS DE TARIFS TRANSPORT AÉRIEN (OUTRE-MER)	75
21. Taux des compléments de tarifs	75
22. Offre outre-mer. Signalisation. Traitement et principes d'équivalence	80
TITRE 2 : TARIFS DES SERVICES MESSAGERIE DU RÉGIME INTERIEUR ET ASSIMILÉ	81
1. DILIGO	81
2. ENVOIS AVEC VALEUR DÉCLARÉE	81
3. COLISSIMO, COLIECO ET COLIECO TS	82
31. COLISSIMO intradépartemental et extradépartemental	82
32. COLISSIMO envois groupés	84
33. COLIECO	84
34. COLIECO TS	85
35. Complément de tarif COLISSIMO, COLIECO et COLIECO TS hors gabarit	86

	Pages
4. SACS DE LIBRAIRIE OU DE DISQUES	87
5. COLIS POSTAL ENTRE LA FRANCE CONTINENTALE ET LA CORSE ET INTRA-CORSE	87
51. Relations réciproques entre la France continentale et la Corse	87
52. Relations intra-Corse	87
6. COLIS OUTRE-MER ET COLIS POSTAL OUTRE-MER	88
61. Colis outre-mer	88
611. Relations avec les DOM, les collectivités territoriales et les TOM	88
612. Relations vers les navires de la marine française et les secteurs postaux	89
62. Colis postal outre-mer	92
621. Tarifs France métropolitaine DOM/TOM	92
622. Tarifs au départ de la France métropolitaine, DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon à destination des secteurs postaux, 85000 à 85099 et 91000	94
623. Prestations supplémentaires colis postal	94
624. Offre outre-mer. Signalisation. Traitement et principes d'équivalence	96
7. EMBALLAGES POUR PAQUETS-POSTE	97
8. SERVICES OPTIONNELS	97
81. Recommandation des paquets	97
82. Paquets et envois avec valeur déclarée, contre-remboursement	98
83. Avis de réception des envois avec valeur déclarée et des paquets recommandés	98
84. Colis-réponse	98

	Pages
9. CONTRÔLE DOUANIER	99
TITRE 3 : SERVICES DIVERS COURRIER ET MESSAGERIE : DISPOSITIONS DIVERSES. CHAMP D'APPLICATION	101
1. SERVICES DIVERS COURRIER ET MESSAGERIE	101
11. Prestation d'affranchissement courrier	101
12. Boîtes postales	101
13. Collecte et remise du courrier à domicile et en boîte postale	102
14. Distribution par porteur spécial ou exprès	103
15. Poste restante, ordres de réexpédition, garde des objets de correspondance et messagerie	103
16. Prestations particulières pour machines à affranchir	104
17. Objets de correspondance non ou insuffisamment affranchis. Tarif de traitement	104
18. Frais de recherches et réclamations. Retrait ou rectification d'adresse	104
2. DISPOSITIONS DIVERSES	104
21. Admission d'objets dépassant les dimensions maximales ou le poids maximal	104
22. Contrôle des affranchissements	105
3. CHAMP D'APPLICATION DES TARIFS	105

	Pages
TITRE 4 : TARIFS DES SERVICES COURRIER EXPORT	106
1. TARIFS AU DÉPART DE LA FRANCE MÉTROPO- LITAINE	106
2. TARIFS AU DÉPART DE LA GUADELOUPE ET DE LA MARTINIQUE	108
3. TARIFS AU DÉPART DE LA RÉUNION ET DE MAYOTTE	111
4. TARIFS AU DÉPART DE LA GUYANE	113
5. TARIFS AU DÉPART DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	116
6. SERVICES EXPORT DIVERS	117
61. Coupons-réponse internationaux	117
62. Aérogrammes	117
63. Cécogrammes	118
64. Sacs « M » d'imprimés	118
65. Livres et brochures	118
66. Sacs spéciaux de livres et de brochures	119
7. POSTÉCLAIR	119
71. Expéditeurs non abonnés	119
711. Au départ de la France métropolitaine, Andorre et Monaco	119
712. Au départ de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de Saint-Pierre-et- Miquelon	120
713. Au départ de Mayotte et de la Réunion	120
72. Expéditeurs abonnés	120

	Pages
73. Message transmis, à partir d'un télécopieur privé, sans bordereau de transmission, di- rectement sur le bureau de poste	120
74. Services complémentaires	120
8. TARIFS DES OPTIONS ET TARIFS DIVERS	121
81. Au dépôt (export)	121
82. À la livraison (import)	121
9. INDICATION DU SERVICE CHOISI	121
10. GUIDE DU COURRIER EXPORT	122
11. NUMÉRO VERT EXPORT	122
12. TARIFS MARKETING DIRECT EXPORT	122
121. Définition	122
122. Seuils d'accès	122
123. Conditions d'admission	123
<i>1231. Poids unitaire des envois</i>	123
<i>1232. Niveaux de service</i>	123
<i>1233. Principes de tarification</i>	123
<i>1234. Dépôt</i>	123
<i>1235. Présentation des envois</i>	123
<i>1236. Conditionnement des envois</i>	123
124. Services périphériques disponibles	123
125. POSTRÉPONSE international	124
126. Tarifs marketing direct export	124
<i>1261. Tarifs en service PRIORITAIRE</i>	125
<i>1262. Tarifs en service ÉCONOMIQUE</i>	125
<i>1263. Tarifs des services optionnels</i>	126

	Pages
TITRE 5 : INFORMATION	126
1. INFORMATION DES CLIENTS	126
11. Grand Public	126
12. Entreprises	126
2. INFORMATION DU RÉSEAU	127
3. BARÈMES DU GUIDE LA POSTE	127

TITRE 1 : TARIFS DES SERVICES COURRIER DU RÉGIME INTÉRIEUR ET ASSIMILÉ

1. TARIFS DE BASE

Les tarifs de base concernent l'ensemble des produits et services du courrier du régime intérieur et assimilé, à l'exception des journaux et écrits périodiques (hors encarts de presse, journaux irréguliers et « autres journaux »), de POSTCONTACT et du service sacoches pour lesquels les tarifs font l'objet de textes spécifiques.

Les tarifs des encarts de presse, des journaux irréguliers et des « autres journaux » sont précisés au § 167 ci-après.

S'agissant du service sacoches, les tarifs de référence en sont rappelés au § 166 ci-après. Ce rappel s'accompagne d'une extension de l'étendue du service et d'une évolution de la tarification applicable aux sacoches T.

11. POSTÉCLAIR

111. Expéditeurs non abonnés

1111. À l'intérieur de la France métropolitaine, Andorre et Monaco

Pages	Dépôt au guichet	
	vers un bureau de poste ou un télécopieur privé	vers un télécopieur privé dont le numéro d'appel est un numéro vert
	F	F
1 ^{re} page.....	20,00	17,00
2 ^e page.....	16,00	13,00
Unipage.....	18,00	15,00

1112. Au départ de la France métropolitaine, Andorre et Monaco à destination des départements et territoires d'outre-mer

Pages	Dépôt au guichet vers un bureau de poste ou un télécopieur privé
	F
1 ^{re} page.....	40,00
2 ^e page et suivantes.....	30,00
Unipage.....	36,00

1113. À l'intérieur et au départ de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Pages	Dépôt au guichet vers un bureau de poste ou un télécopieur privé	
	à l'intérieur de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française, de Saint-Pierre-et-Miquelon et dans leurs relations réciproques	vers la France métropolitaine, Andorre, Monaco, Mayotte, la Réunion et les territoires d'outre-mer
	F	F
1 ^{re} page	20,00	40,00
2 ^e page et suivantes.....	16,00	30,00
Unipage.....	18,00	36,00

1114. À l'intérieur et au départ de Mayotte et de la Réunion

Pages	Dépôt au guichet vers un bureau de poste ou un télécopieur privé	
	à l'intérieur de Mayotte, de la Réunion et dans leurs relations réciproques	vers la France métropolitaine, Andorre, Monaco, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, Saint-Pierre-et-Miquelon et les territoires d'outre-mer
	F	F
1 ^{re} page	20,00	40,00
2 ^e page et suivantes.....	16,00	30,00
Unipage.....	18,00	36,00

1115. Transmission sur télécopieur privé de messages à destination des bateaux

La transmission de messages pour les « gens en mer » qui s'effectue par satellite est possible en direction des télécopieurs privés pour les numéros d'appel qui commencent par 871, 872, 873 et 874.

Pages	F
1 ^{re} page	100,00
2 ^e page et suivantes.....	60,00
Unipage.....	95,00

112. Expéditeurs abonnés

L'abonnement au service POSTÉCLAIR est gratuit.

1121. À l'intérieur de la France métropolitaine, Andorre et Monaco

Pages	vers un bureau de poste ou un télécopieur privé	vers un télécopieur privé dont le numéro d'appel est un numéro vert
	F	F
Multipage	16,00 (tarif unique par page)	13,00 (tarif unique par page)
Unipage.....	16,00	13,00

1122. Au départ de la France métropolitaine vers les départements et territoires d'outre-mer

Transmission vers un bureau de poste ou un télécopieur privé :

- par page 30,00 F;
- Unipage 30,00 F.

1123. Transmission sur télécopieur privé de messages à destination des bateaux

La transmission de messages pour les « gens en mer » qui s'effectue par satellite est possible en direction des télécopieurs privés pour les numéros d'appel qui commencent par 871, 872, 873 et 874.

Pages	F
1 ^{re} page	95,00
2 ^e page et suivantes.....	60,00
Unipage.....	90,00

113. Message transmis, à partir d'un télécopieur privé, sans bordereau de transmission, directement sur le bureau de poste

Quelle que soit l'origine du message (par page) 17,00 F.

Le paiement est effectué par le destinataire.

114. Services complémentaires

Récépissé de remise émargé par le destinataire 8,00 F.

Avis téléphonique au destinataire 5,00 F.

Copie conforme du message remis au destinataire :

- tarif par page 4,00 F + tarif d'avis de réception;
- tarif d'avis de réception 8,00 F quel que soit le nombre de pages.

POSTÉCLAIR original suit :

– tarif d'une lettre de même poids, y compris, le cas échéant, le complément de tarif service prioritaire avec transport par avion.

12. Gamme prêt-à-poster

121. Enveloppe pré-timbrée avec timbre à validité permanente (Marianne rouge)

Quantités	F
Unité.....	4,00
Lot de 10 (format carré 114 mm x 162 mm et rectangulaire 110 mm x 220 mm).....	33,00
Lot de 100 (uniquement format rectangulaire).....	320,00
À partir de 1 000, lot de 100.....	315,00

Les enveloppes pré-timbrées à fenêtre sont vendues à partir de 100 uniquement par lot de 100 (2 modèles : un modèle pour insertion mécanique et un modèle pour insertion manuelle).

122. Enveloppes et cartes pré-timbrées Jean de La Fontaine (avec timbre à 2,80 F)

- Lot de 6 enveloppes + cartes lettres assorties 36,00 F;
- lot de 6 cartes postales 30,00 F.

123. Enveloppes pré-timbrées Coupe du monde de football (avec timbre à validité permanente spécifique)

Lot de 6 enveloppes + cartes lettres assorties 36,00 F.

124. Champs d'application

Les enveloppes pré-timbrées (Marianne) et les enveloppes et cartes pré-timbrées Jean de La Fontaine sont destinées à l'envoi d'une correspondance, en service lettre, jusqu'à 20 g, dans les relations suivantes :

– au départ de la France métropolitaine à destination de la France y compris les DOM-TOM, les collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, Andorre, Monaco, la Poste aux armées et, à l'export, des pays de la zone 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Gibraltar, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, San-Marin, Suisse, Vatican. À l'export, pour les pays de la zone 1, la mention « PRIORITAIRE » doit être portée sur l'objet;

– au départ des DOM et de Mayotte, à destination de la France y compris les DOM-TOM, les collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, Andorre, Monaco et la Poste aux armées.

Les enveloppes pré-timbrées Coupe du monde de football sont destinées à l'envoi d'une correspondance en service lettre, jusqu'à 20 g, sur les mêmes relations que les enveloppes pré-timbrées ci-dessus, à l'exception des pays de la zone 1 export pour lesquels elles ne sont pas admises. Il convient, lors de la vente, d'en informer le client.

Remarque :

• Les enveloppes et cartes Jean de La Fontaine, pré-timbrées à 2,80 F, sont à considérer, à titre promotionnel, comme dûment affranchies au tarif lettre et traitées comme lettre.

Toutefois, vers les pays de la zone 1 export, l'affranchissement doit être complété pour être porté à 3,00 F. Il convient, lors de chaque vente, d'en informer le client.

125. DISTINGO

À l'intérieur de la France métropolitaine (*) et de chaque département d'outre-mer.

Dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et au départ de ces zones à destination de Saint-Pierre-et-Miquelon, des TOM et de la Poste aux armées, DISTINGO est accepté dans les mêmes conditions que les lettres : au-dessus de 20 g, pour bénéficier du service prioritaire (transport par avion) il doit être acquitté le complément de tarif prévu au § 2 ci-après. Ce complément ne s'applique pas dans les relations réciproques entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

En outre, sur les relations France DOM/TOM/Poste aux armées, les DISTINGO doivent être revêtus de l'étiquette PRIORITAIRE ou ÉCONOMIQUE 2 / MARITIME (comme les lettres).

Nombre d'enveloppes	Petit format C5	Grand format C4
	Prix unitaire	Prix unitaire
	F	F
1 à 4.....	20,00	25,00
5 à 9.....	19,00	24,00
10 à 24.....	18,00	23,00
25 à 199.....	17,00	22,00
200 à 999.....	16,00	21,00
1 000 à 4 999.....	15,00	20,00
5 000 à 9 999.....	14,00	19,00
À partir de 10 000.....	13,50	18,50

(*) Andorre et Monaco : distribution uniquement
En provenance de Monaco : DISTINGO spécifique aux couleurs monégasques.

126. Personnalisation des enveloppes pré-timbrées et des DISTINGO.

La personnalisation des enveloppes pré-timbrées et des DISTINGO est subordonnée à la signature d'un contrat « Vente en gros de prêt-à-poster ». Dans ce cas, paiement d'un acompte de 30 % à la commande, le solde étant facturé après livraison.

a. Personnalisation des enveloppes pré-timbrées (4 couleurs au maximum)

Quantité	Tarifs
10 000 à 49 999.....	150 F le mille
50 000 à 299 999.....	100 F le mille
À partir de 300 000.....	50 F le mille

Ces tarifs s'entendent avec fourniture du film par le client.

b. Personnalisation des DISTINGO (4 couleurs au maximum)

Quantité	Tarifs
1 000 à 4 999.....	900 F le mille
5 000 à 9 999.....	500 F le mille
10 000 à 99 999.....	300 F le mille
À partir de 100 000.....	100 F le mille

Ces tarifs s'entendent avec fourniture du film par le client.

127. DILIGO

Admis dans les mêmes relations et conditions de délai que COLISSIMO.

Quantité	Format n° 2	Format n° 4
	Tarifs	Tarifs
	F	F
Unité.....	39,00	59,00
Par 2.....	75,00	115,00
Par étui de 10.....	360,00	560,00

Poids maximum conseillé des DILIGO :

- format n° 2 (250 mm x 170 mm x 95 mm) : 5 kg;
- format n° 4 (320 mm x 215 mm x 145 mm) : 7 kg.

128. Poste livre

À l'intérieur de la France métropolitaine (*) et de chaque département d'outre-mer.

Dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et au départ de ces zones à destination de Saint-Pierre-et-Miquelon, des TOM et de la Poste aux armées, Poste-Livre est accepté dans les mêmes conditions que DISTINGO.

Le Poste livre est accompagné d'un signet au logo La Poste.

Prix à l'unité 25,00 F

13. Gamme correspondances

131. Lettres et cartes postales urgentes

	F
Jusqu'à 20 g.....	3,00
Au-dessus de 20 g et jusqu'à 50 g.....	4,50
Au-dessus de 50 g et jusqu'à 100 g.....	6,70
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g.....	11,50
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	16,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	21,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	28,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	33,00
Cartes postales urgentes.....	3,00

Remarques :

• Les lettres d'un poids supérieur à 20 g doivent être revêtues d'une étiquette ou de la mention « LETTRE ». Néanmoins, il est rappelé que toute correspondance non revêtue de cette étiquette ou mention est à traiter en lettre si son affranchissement est suffisant.

• Les cartes postales urgentes, affranchies à 3,00 F, bénéficient de l'acheminement réservé aux lettres.

• Lettres de plus de 20 g dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de la Poste aux armées : voir § 2 ci-après.

(*) Andorre et Monaco : distribution uniquement

132. ECOPLI et cartes postales en service économique

	F
Jusqu'à 20 g.....	2,70
Au-dessus de 20 g et jusqu'à 50 g.....	3,50
Au-dessus de 50 g et jusqu'à 100 g.....	4,20
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g.....	8,00
Cartes postales en service économique.....	2,70

133. ECOPLI en nombre

Les ECOPLI déposés en nombre peuvent faire l'objet, dans un cadre contractuel, d'une tarification spécifique, dès lors que sont remplies certaines conditions : définition, présentation, plis de poids strictement identiques au-dessus de 35 g, bordereau de dépôt, affranchissement à la machine à affranchir, par processus informatique ou en prestation d'affranchissement courrier ...

Une instruction particulière indique l'ensemble des conditions nécessaires à l'application de cette tarification spécifique précisée ci-après ainsi que les modalités de traitement.

Jusqu'à 35 g : 2,70 F
(minimum 1 000 par dépôt ou 400 en intradépartemental) (*)

Au-dessus de 35 g (minimum 1 000 objets de poids identique par dépôt ou 400 en intradépartemental) (*), tarification linéaire selon deux formules reposant chacune sur l'addition d'un tarif forfaitaire à l'objet et d'un tarif proportionnel au poids exprimé dans un prix au kilogramme :

- de 35 g à 50 g : prix à l'objet 1,30 F + prix au kg : 40 F;
- de 50 g à 250 g : prix à l'objet : 2,05 F + prix au kg : 25 F.

Nota : Le prix affiché en tarification linéaire est systématiquement arrondi à deux chiffres après la virgule, au centime supérieur à partir de 0,005 F et au centime inférieur en dessous de 0,005 F.

Exemple : ECOPLI en nombre de 65 g :

- tarif au poids 1,625 F;
- tarif à l'objet 2,05 F;
- total 3,675 F arrondi à 3,68 F.

Chaque ECOPLI en nombre doit comporter la mention « En » située à proximité de la marque d'affranchissement.

(*) Ces seuils s'entendent pour chacun des deux modes de tarification (échelon et linéaire) et ne sont pas cumulables pour bénéficier de l'un ou de l'autre tarif.

Remarques :

- Il est rappelé que les ECOPLI ne peuvent être recommandés.
- Les cartes postales affranchies à 2,70 F sont à acheminer dans les mêmes conditions que les ECOPLI.
- Les ECOPLI présentés sous forme de cartes ou de dépliants « à découvert » doivent être conformes au conditionnement des cartes postales, aussi bien en ce qui concerne la présentation que les dimensions maximales (instruction générale, fascicule III, article 48).

Tout ECOPLI « à découvert » déposé isolément et présentant un conditionnement irrégulier doit être affranchi au tarif des lettres. A défaut, il doit être traité lors du contrôle des affranchissements comme une lettre insuffisamment affranchie.

- ECOPLI de plus de 20 g (y compris ECOPLI en nombre) dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de la Poste aux armées : voir § 2 ci-après.

Il est à noter que les ECOPLI ne bénéficient plus désormais du transport prioritaire avion.

14. Gamme Marketing Direct adressé : POSTIMPACT, POSTRÉPONSE et CATALOGUE**141. POSTIMPACT « Mécanisable »**

Admis jusqu'à 35 g, les POSTIMPACT « Mécanisable » ne comprennent qu'une seule tranche de poids.

Tarif jusqu'à 35 g	Nombre minimum de plis par expédition	Signe conventionnel
Seuil 1 : 1,87 F	1 000 (400 en intradépartemental)	Mention POSTIMPACT ou 1 étoile
Seuil 2 : 1,68 F	50 000 + 3 millions de POSTIMPACT de toute nature par an (volume de l'année précédente)	Mention POSTIMPACT ou 2 étoiles

Remarques :

- Les tarifs s'entendent avec affranchissement par le client.
- Le conditionnement sous film plastique n'est pas admis pour le POSTIMPACT « Mécanisable ».

142. POSTIMPACT « Standard Distri »

Le premier échelon de poids est fixé à 35 g.

1421. POSTIMPACT « Standard Distri » - Seuil 1

Nombre minimum de plis par expédition : 1 000 (400 en intradépartemental)

Poids	Tarifs	Signe conventionnel
	F	
Jusqu'à 35 g.....	2,18	Mention POSTIMPACT ou 1 étoile
Au-dessus de 35 g et jusqu'à 50 g	2,50	
Au-dessus de 50 g et jusqu'à 75 g	3,33	
Au-dessus de 75 g et jusqu'à 100 g....	3,90	
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 150 g .	4,62	
Au-dessus de 150 g et jusqu'à 200 g .	6,64	
Au-dessus de 200 g et jusqu'à 250 g .	7,00	

Remarque : Les tarifs s'entendent avec affranchissement par le client.

1422. POSTIMPACT « Standard Distri » - Seuil 2

Nombre minimum de plis par expédition : 5 000

Poids	Tarifs	Signe conventionnel
	F	
Jusqu'à 35 g.....	2,10	Mention POSTIMPACT ou un triangle
Au-dessus de 35 g et jusqu'à 50 g	2,45	
Au-dessus de 50 g et jusqu'à 75 g	3,20	
Au-dessus de 75 g et jusqu'à 100 g....	3,80	
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 150 g .	4,55	
Au-dessus de 150 g et jusqu'à 200 g .	6,60	
Au-dessus de 200 g et jusqu'à 250 g .	6,94	

Remarque : Les tarifs s'entendent avec affranchissement par le client.

1423. POSTIMPACT « Standard Distri » - Seuil 3

Nombre minimum de plis :

- 50 000 par expédition si le poids unitaire des plis est inférieur ou égal à 100 g;
- 20 000 par expédition si le poids unitaire des plis est supérieur à 100 g.

En outre, le client doit déposer 3 millions de POSTIMPACT de toute nature par an (volume de l'année précédente).

Tarifs : un tarif de base jusqu'à 35 g ; au-dessus de ce poids, application d'une tarification linéaire reposant sur l'addition d'un tarif à l'objet et d'un tarif proportionnel au poids exprimé dans un prix au kilogramme.

Poids	Tarifs	Signe conventionnel
Jusqu'à 35 g.....	1,86 F	Mention POSTIMPACT ou 2 étoiles
Au-dessus de 35 g et jusqu'à 250 g.....	Tarification linéaire : 1,56 F par objet + 8,50 F par kg	Mention POSTIMPACT ou 2 étoiles

Nota : Le prix affiché en tarification linéaire est systématiquement arrondi à 2 chiffres après la virgule, au centime supérieur à partir de 0,005 F et au centime inférieur en dessous de 0,005 F.

Remarque : Les tarifs s'entendent avec affranchissement par le client.

Cas particulier des expéditions regroupées :

Il concerne les clients qui effectuent une expédition de 50 000 plis minimum, comprenant des POSTIMPACT « Mécanisable » et des POSTIMPACT « Standard Distri », et déposent au moins 3 millions de POSTIMPACT de toute nature par an (volume de l'année précédente).

Par ailleurs, l'expédition doit comprendre au minimum 12 500 POSTIMPACT « Mécanisable » ou 12 500 POSTIMPACT « Standard Distri ». Dans ce cas, les conditions de présentation et les tarifs correspondant aux produits et aux tarifs suivants sont applicables :

- POSTIMPACT « Mécanisable » Seuil 2 pour les plis de cette catégorie;
- POSTIMPACT « Standard Distri » Seuil 3 pour les plis de cette catégorie.

Les expéditions déposées, hors contrat technique, doivent être présentées en isolant les plis « Mécanisable » des plis « Standard Distri ».

Si le volume minimum de 12 500, mentionné ci-dessus, n'est pas atteint, les conditions de présentation et les tarifs correspondant aux quantités respectives de chacun des produits sont applicables.

143. POSTIMPACT « Libre »

Le premier échelon de poids est fixé à 100 g.

Nombre minimum de plis par expédition : 1 000 (400 en intradépartemental).

Poids	Tarifs	Signe conventionnel
	F	
Jusqu'à 100 g	5,20	Mention
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g .	7,80	POSTIMPACT
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g .	10,00	ou 1 étoile
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 750 g .	12,80	
Au-dessus de 750 g et jusqu'à 1 000 g.....	13,60	
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 1 500 g.....	17,50	
Au-dessus de 1 500 g et jusqu'à 2 000 g.....	19,60	
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	26,00	

Remarque : Les tarifs s'entendent avec affranchissement par le client.

144. Modes d'affranchissement des POSTIMPACT et signalétique des envois

a. Les POSTIMPACT peuvent être affranchis :

– par informatique (signe conventionnel PO dans la ligne d'affranchissement);

– à la machine à affranchir;

– en dispense de timbrage, à partir de 5 000 objets et après obtention d'une autorisation et sans condition de nombre pour les POSTIMPACT « libre » ne se prêtant pas à l'oblitération mécanique;

– en port payé :

« Mécanisable » Seuil 1 : 5 000 plis au maximum,

« Standard Distri » Seuil 1,

« Libre » : pour les envois dont le conditionnement se prête à l'oblitération mécanique;

– en prestation d'affranchissement courrier : tous POSTIMPACT;

– en timbres pré-oblitérés :

« Mécanisable » Seuil 1,

« Standard Distri » Seuil 1 pour la première tranche de poids;

b. La signalétique des envois est la suivante :

Pour les envois affranchis par informatique ou à la machine à affranchir :

– mention POSTIMPACT ou signe conventionnel (1 étoile, 2 étoiles ou 1 triangle) tel qu'indiqué ci-dessus.

Pour les envois expédiés en dispense de timbrage (DT) les bandes ou enveloppes doivent porter les mentions imprimées ci-après :

« DT », mention POSTIMPACT ou signe conventionnel, numéro d'autorisation et bureau de dépôt.

Pour les envois affranchis en prestation d'affranchissement courrier, Port Payé ou au moyen de timbres pré-oblitérés : indication de signalétique facultative.

Les POSTIMPACT affranchis en Port Payé sont facturés dans les conditions décrites au § 11, titre 3, ci-après.

Une instruction particulière prévoit l'ensemble des conditions nécessaires à l'application des tarifs de la gamme POSTIMPACT ainsi que les modalités de traitement.

POSTIMPACT dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de la Poste aux armées : voir § 2 ci-après.

145. POSTRÉPONSE**1451. Correspondances-réponse mécanisables**

Le poids maximum des correspondances-réponse mécanisables est fixé à 35 g.

En fonction du niveau de service choisi par l'abonné, le tarif applicable par objet reçu est exclusivement celui de la lettre ou de l'ECOPLI :

Poids	Tarif lettre	Tarif ECOPLI
	F	F
Jusqu'à 20 g.....	3,00	2,70
Au-dessus de 20 g et jusqu'à 35 g.....	4,50	3,50

Un minimum de perception s'applique si le client n'a pas reçu, pendant la durée du contrat, le nombre de réponses précisé au § 1452 ci-dessous.

Pour être mécanisables, les correspondances-réponse doivent satisfaire l'ensemble des caractéristiques techniques précisées par une instruction particulière.

1452. Correspondances-réponse non mécanisables et libres réponses

Les correspondances-réponse non mécanisables et les libres réponses sont des objets plats ne pouvant contenir de la marchandise.

a. Correspondances-réponse non mécanisables (poids maximum 250 g)

Le tarif applicable est celui de la lettre ou de l'ECOPLI en fonction du niveau de service choisi par l'expéditeur. Les tranches de poids sont identiques à celles des lettres ou des ECOPLI.

b. Libres réponses (poids maximum 250 g)

Le tarif applicable est celui de la lettre. Les tranches de poids sont identiques à celles des lettres.

c. Tarif complémentaire applicable aux correspondances-réponse non mécanisables et aux libres réponses

Un tarif complémentaire s'ajoute par objet reçu ; il est fixé à 0,40 F. Pour les autorisations permanentes, supérieures à 1 an, ce tarif complémentaire est dégressif en fonction des réponses reçues au cours de l'année précédente et à partir de 20 000 réponses.

- Jusqu'à 20 000 réponses par an..... 0,40 F
- de 20 001 à 100 000 réponses par an..... 0,35 F
- de 100 001 à 250 000 réponses par an..... 0,30 F
- de 250 001 à 500 000 réponses par an..... 0,25 F
- de 500 001 à 1 million de réponses par an..... 0,20 F
- Au-dessus de 1 million de réponses par an..... 0,15 F

Le tarif complémentaire s'applique à la totalité du trafic et non par tranche.

d. Minimum de perception applicable par autorisation à tous les envois POSTRÉPONSE mécanisables et non mécanisables.

1. Contrat inférieur à un an

Si le client ne reçoit pas au moins 400 réponses, minimum de perception : 200 F

2. Contrat d'une durée d'un an

Si le client ne reçoit pas au moins 1 000 réponses, minimum de perception : 500 F

3. Modalités d'application du minimum de perception

Lors de l'établissement de la facture portant sur le dernier mois de fonctionnement du contrat, le minimum de perception s'applique dans les conditions ci-après :

- *Cas des correspondances-réponse mécanisables :*

Si le client n'a pas reçu 400 ou 1 000 réponses selon la durée du contrat, le minimum de perception de 200 F ou 500 F s'applique.

- *Cas des correspondances-réponse non mécanisables et des libres réponses :*

Si le client n'a pas reçu 400 ou 1 000 réponses selon la durée du contrat, le minimum de perception de 200 F ou 500 F s'applique, déduction faite des tarifs complémentaires déjà facturés.

Exemple :

Pour un client ayant souscrit un contrat correspondances-réponse non mécanisables ou libres réponses d'une durée de 6 mois et ayant reçu 300 réponses, il y a lieu de facturer ainsi le minimum de perception :

- minimum théorique de perception 200 F
- tarif complémentaire déjà facturé (0,40 x 300) 120 F
- minimum de perception à recouvrer (200 - 120) 80 F

Remarques :

• Dans les relations entre la France métropolitaine et les DOM, les POSTRÉPONSE dont le poids est supérieur à 20 g, acheminés en service prioritaire (lettre par avion) ou en service économique (ECOPLI par avion avec priorité d'embarquement réduite) donnent lieu à la perception d'un complément de tarif transport aérien déterminé lors des séparations par catégorie (lettre ou ECOPLI) et par tranche de poids. Le complément de tarif est celui prévu pour les lettres ou ECOPLI respectivement en service prioritaire et économique au § 2 ci-après. Il s'applique sur le poids total de l'objet.

• Les POSTRÉPONSE parvenus après la période de validité du contrat sont à considérer comme des objets non affranchis et à traiter dans les conditions qui étaient prévues par le contrat.

146. CATALOGUE

Les catalogues font systématiquement l'objet d'une tarification linéaire reposant sur l'addition d'un tarif à l'objet et d'un tarif proportionnel au poids exprimé dans un prix au kilogramme.

Tarification linéaire Seuil 1 : 8 000 objets identiques par expédition :

Poids	Tarif par objet	Tarif par kg	Signe conventionnel(*)
	F	F	
de 250 g à 500 g.....	2,55	10,52	C ou mention
de 501 g à 3 000 g.....	5,20	5,21	CATALOGUE

Tarification linéaire par zones Seuil 2 : 1 million d'objets identiques par expédition, poids minimum 1 kg par objet :

Zones	Tarif par objet	Tarif par kg	Signe conventionnel(*)
	F	F	
Zone urbaine verticale.....	2,50	5,21	C ou mention
Zone urbaine horizontale.....	3,00	5,21	CATALOGUE
Zone rurale.....	5,20	5,21	

La répartition des départements par zone fait l'objet de l'annexe 1.

Nota : Le prix affiché en tarification linéaire est systématiquement arrondi à 2 chiffres après la virgule, au centime supérieur à partir de 0,005 F et au centime inférieur en dessous de 0,005 F.

Une instruction particulière indique les conditions d'application de ces tarifs, notamment en ce qui concerne la tarification linéaire par zones.

Catalogues dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de la Poste aux armées : voir § 2 ci-après.

(*) Signe conventionnel CA en cas d'affranchissement informatique.

15. Services optionnels

151. Recommandation des lettres, cartes postales urgentes et journaux

Indemnité forfaitaire en cas de perte, détérioration ou spoliation	Tarifs	
	Code	Lettres
50 F	R1	15,50
1 000 F	R2	19,00
3 000 F	R3	24,00

– *Cartes postales urgentes* : taux unique de recommandation 15,50 F (code R1 des lettres, indemnité 50 F);

– *Journaux* : taux unique de recommandation 10,50 F (code R1 des paquets, indemnité 100 F).

152. Lettres recommandées multiples

Il s'agit des lettres recommandées pour lesquelles l'expéditeur demande que La Poste recueille la signature de l'ensemble des destinataires mentionnés (maximum 3).

• Deux signatures à recueillir :

Tarif d'une lettre recommandée de même poids, au même taux et à signature unique, multiplié par 3.

• Trois signatures à recueillir :

Tarif d'une lettre recommandée de même poids, au même taux et à signature unique, multiplié par 4.

Les lettres recommandées multiples doivent être revêtues d'une étiquette adhésive rose portant la mention « Plusieurs signatures ».

153. Lettres contre-remboursement

a. *Régime intérieur* (France métropolitaine, Andorre, Monaco, postes militaire et navale, départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon).

En sus des tarifs applicables aux objets recommandés de la catégorie à laquelle appartiennent ces envois, perception par objet, au moment du dépôt, d'un droit fixé à (*) :

- règlement par mandat de versement à un compte-chèques postal..... 28,00 F
- règlement par mandat-carte payable en espèces 41,00 F
- règlement par mandat optique (le prix comprend la fourniture des bandes magnétiques des encaissements effectués) 20,90 F

(*) Les impressions pour aveugles (cécogrammes) sont exonérées des tarifs d'affranchissement ainsi que des tarifs de recommandation, de remboursement, de porteur spécial ou exprès, de poste restante et de réclamation ou de modification du montant du remboursement.

Le prix perçu reste acquis à La Poste même si l'envoi fait retour à l'expéditeur.

b. *Régime « E »* (territoires d'outre-mer, Mayotte)

En sus des tarifs applicables aux objets recommandés de la catégorie à laquelle appartiennent ces envois, perception par objet, au moment du dépôt, d'un prix fixé à (*) :

- Règlement par mandat-carte de versement
remboursement n° 1407/R6 28,00 F
- Règlement par mandat-carte de versement
remboursement n° 1408/R3 41,00 F
- Annulation ou modification du montant du remboursement :
 - demande transmise par voie postale 30,00 F
 - demande transmise par tout moyen de télécommunication : le prix de transmission est perçu en plus de celui de 30,00 F.

154. Avis de réception des lettres recommandées

Demandé au moment du dépôt de l'objet 8,00 F

Demandé postérieurement au dépôt : établissement d'une réclamation, voir § 18, titre 3, ci-après.

155. Coupons-réponse « E »

Prix de vente 4,20 F

Échange contre un timbre-poste à valeur d'affranchissement de 3,00 F.

Remarque :

Coupon-réponse international : voir § 61, titre 4, ci-après.

16. Autres envois

161. Aérogrammes

Prix de vente 5,00 F

162. Cécogrammes

Admis en exemption d'affranchissement, jusqu'au poids de 5 kg, dans le régime intérieur et assimilé, y compris pour tous les tarifs accessoires (recommandation, avis de réception ...).

Dans les relations réciproques entre la métropole, les départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, et au départ de ces zones à destination des territoires d'outre-mer, les cécogrammes sont soumis au complément de tarif transport aérien lorsque l'expéditeur sollicite l'acheminement en service prioritaire (avion) ou en service économique (avion avec priorité d'embarquement réduite) voir § 2 ci-après.

(*) Les impressions pour aveugles (cécogrammes) sont exonérées des tarifs d'affranchissement ainsi que des tarifs de recommandation, de remboursement, de porteur spécial ou exprès, de poste restante et de réclamation ou de modification du montant du remboursement.

163. Imprimés électoraux

Par 50 g ou fraction de 50 g (jusqu'à 5 kg poids maximum)..... 0,35 F

164. Livrets cadastraux

Jusqu'à 500 g 8,50 F

165. Magazines sonores

Tarif réservé aux envois de cette catégorie, régulièrement inscrits et déposés dans les conditions fixées par l'instruction générale, fascicule III, articles 101-1 à 101-5 :

- par échelon de 250 g ou fraction de 250 g..... 3,00 F
- poids maximum 3 kg

166. Service sacoches

Le service sacoches est un service contractuel pour l'envoi de documents en France métropolitaine, Monaco et à l'intérieur des départements d'outre-mer.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, en l'absence de complément de tarif aérien dans leurs relations réciproques, il convient de prévoir, entre ces trois départements, l'extension du service sacoches avec application du tarif extradépartemental.

Le prix moyen est lié au nombre de sacoches et au poids moyen de celles-ci.

Les tarifs de référence sont les suivants :

Liaisons/Poids	Intradépartemental y compris DOM	Extradépartemental
	F	F
Jusqu'à 2 kg	17,00	28,00
De 2 à 3 kg.....	20,00	31,00
De 3 à 5 kg.....	34,00	49,00

Remarque importante :

Le service sacoches comporte une option T pour les sacoches qui sont adressées par les clients au contractant du service, sous le numéro de son contrat.

Pour ces sacoches, il n'y a pas lieu de percevoir un tarif complémentaire au titre de l'option T.

167. Encarts de presse, journaux irréguliers et autres journaux**a. Encarts de presse**

Tranches de poids (g)	Tarif (*)	Tranches de poids (g)	Tarif (*)
	F		F
1 à 35	1,86	1 301 à 1 400	9,79
36 à 50.....	1,99	1 401 à 1 500	10,32
51 à 75.....	2,20	1 501 à 1 600	10,84
76 à 100.....	2,41	1 601 à 1 700	11,36
101 à 150.....	2,84	1 701 à 1 800	11,88
151 à 200.....	3,26	1 801 à 1 900	12,40
201 à 250.....	3,69	1 901 à 2 000	12,92
251 à 300.....	4,06	2 001 à 2 100	13,44
301 à 400.....	4,58	2 101 à 2 200	13,96
401 à 500.....	5,11	2 201 à 2 300	14,48
501 à 600.....	5,63	2 301 à 2 400	15,00
601 à 700.....	6,15	2 401 à 2 500	15,53
701 à 800.....	6,67	2 501 à 2 600	16,05
801 à 900.....	7,19	2 601 à 2 700	16,57
901 à 1 000.....	7,71	2 701 à 2 800	17,09
1 001 à 1 100.....	8,23	2 801 à 2 900	17,61
1 101 à 1 200.....	8,75	2 901 à 3 000	18,13
1 201 à 1 300.....	9,27		

(*) 1,86 F jusqu'à 35 g, puis tarif linéaire du POSTIMPACT « Standard Distri » jusqu'à 250 g, puis tarif linéaire du catalogue zone urbaine verticale.

b. Journaux irréguliers

Tranches de poids (en g)	Tarif n° 1 (1)	Tarif n° 2 (2)	Tarif n° 3 (3)	Tarif n° 4 (4)
	F	F	F	F
1 à 20.....	2,70	2,18	2,10	1,86
21 à 35.....	3,50	2,50	2,45	1,86
36 à 50.....	3,50	2,50	2,45	1,99

163. Imprimés électoraux

Par 50 g ou fraction de 50 g (jusqu'à 5 kg poids maximum)..... 0,35 F

164. Livrets cadastraux

Jusqu'à 500 g 8,50 F

165. Magazines sonores

Tarif réservé aux envois de cette catégorie, régulièrement inscrits et déposés dans les conditions fixées par l'instruction générale, fascicule III, articles 101-1 à 101-5 :

– par échelon de 250 g ou fraction de 250 g 3,00 F
 – poids maximum 3 kg

166. Service sacoches

Le service sacoches est un service contractuel pour l'envoi de documents en France métropolitaine, Monaco et à l'intérieur des départements d'outre-mer.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, en l'absence de complément de tarif aérien dans leurs relations réciproques, il convient de prévoir, entre ces trois départements, l'extension du service sacoches avec application du tarif extradépartemental.

Le prix moyen est lié au nombre de sacoches et au poids moyen de celles-ci. Les tarifs de référence sont les suivants :

Liaisons/Poids	Intradépartemental y compris DOM	Extradépartemental
	F	F
Jusqu'à 2 kg	17,00	28,00
De 2 à 3 kg.....	20,00	31,00
De 3 à 5 kg.....	34,00	49,00

Remarque importante :

Le service sacoches comporte une option T pour les sacoches qui sont adressées par les clients au contractant du service, sous le numéro de son contrat.

Pour ces sacoches, il n'y a pas lieu de percevoir un tarif complémentaire au titre de l'option T.

167. Encarts de presse, journaux irréguliers et autres journaux**a. Encarts de presse**

Tranches de poids (g)	Tarif (*)	Tranches de poids (g)	Tarif (*)
	F		F
1 à 35	1,86	1 301 à 1 400	9,79
36 à 50	1,99	1 401 à 1 500	10,32
51 à 75	2,20	1 501 à 1 600	10,84
76 à 100	2,41	1 601 à 1 700	11,36
101 à 150	2,84	1 701 à 1 800	11,88
151 à 200	3,26	1 801 à 1 900	12,40
201 à 250	3,69	1 901 à 2 000	12,92
251 à 300	4,06	2 001 à 2 100	13,44
301 à 400	4,58	2 101 à 2 200	13,96
401 à 500	5,11	2 201 à 2 300	14,48
501 à 600	5,63	2 301 à 2 400	15,00
601 à 700	6,15	2 401 à 2 500	15,53
701 à 800	6,67	2 501 à 2 600	16,05
801 à 900	7,19	2 601 à 2 700	16,57
901 à 1 000	7,71	2 701 à 2 800	17,09
1 001 à 1 100	8,23	2 801 à 2 900	17,61
1 101 à 1 200	8,75	2 901 à 3 000	18,13
1 201 à 1 300	9,27		

(*) 1,86 F jusqu'à 35 g, puis tarif linéaire du POSTIMPACT « Standard Distri » jusqu'à 250 g, puis tarif linéaire du catalogue zone urbaine verticale.

b. Journaux irréguliers

Tranches de poids (en g)	Tarif n° 1 (1)	Tarif n° 2 (2)	Tarif n° 3 (3)	Tarif n° 4 (4)
	F	F	F	F
1 à 20	2,70	2,18	2,10	1,86
21 à 35	3,50	2,50	2,45	1,86
36 à 50	3,50	2,50	2,45	1,99

Tranches de poids (en g)	Tarif n° 1 (1)	Tarif n° 2 (2)	Tarif n° 3 (3)	Tarif n° 4 (4)
	F	F	F	F
51 à 75.....	4,20	3,33	3,20	2,20
76 à 100.....	4,20	3,90	3,80	2,41
101 à 150.....	8,00	4,62	4,55	2,84
151 à 200.....	8,00	6,64	6,60	3,26
201 à 250.....	8,00	7,00	6,94	3,69
251 à 300.....	19,00	9,90	5,71	4,06
301 à 400.....	19,00	9,90	6,76	4,58
401 à 500.....	19,00	9,90	7,81	5,11
501 à 600.....	24,00	12,70	8,33	5,63
601 à 700.....	24,00	12,70	8,85	6,15
701 à 750.....	24,00	12,70	9,37	6,67
751 à 800.....	24,00	13,30	9,37	6,67
801 à 900.....	24,00	13,30	9,89	7,19
901 à 1 000.....	24,00	13,30	10,41	7,71
1 001 à 1 100.....	29,00	16,70	10,93	8,23
1 101 à 1 200.....	29,00	16,70	11,45	8,75
1 201 à 1 300.....	29,00	16,70	11,97	9,27
1 301 à 1 400.....	29,00	16,70	12,49	9,79
1 401 à 1 500.....	29,00	16,70	13,02	10,32
1 501 à 1 600.....	29,00	19,00	13,54	10,84
1 601 à 1 700.....	29,00	19,00	14,06	11,36
1 701 à 1 800.....	29,00	19,00	14,58	11,88
1 801 à 1 900.....	29,00	19,00	15,10	12,40
1 901 à 2 000.....	29,00	19,00	15,62	12,92
2 001 à 2 100.....	34,00	23,60	16,14	13,44
2 101 à 2 200.....	34,00	23,60	16,66	13,96
2 201 à 2 300.....	34,00	23,60	17,18	14,48
2 301 à 2 400.....	34,00	23,60	17,70	15,00
2 401 à 2 500.....	34,00	23,60	18,23	15,53
2 501 à 2 600.....	34,00	23,60	18,75	16,05
2 601 à 2 700.....	34,00	23,60	19,27	16,57
2 701 à 2 800.....	34,00	23,60	19,79	17,09

Tranches de poids (en g)	Tarif n° 1 (1)	Tarif n° 2 (2)	Tarif n° 3 (3)	Tarif n° 4 (4)
	F	F	F	F
2 801 à 2 900.....	34,00	23,60	20,31	17,61
2 901 à 3 000.....	34,00	23,60	20,83	18,13

(1) Tarif n° 1 (dépôt < 1 000 ex.) = tarif ECOPLI jusqu'à 250 g puis COLIECO TG 100 cm au-delà.
(2) Tarif n° 2 (dépôt > 1 000 ex. et < 5 000 ex.) = tarif POSTIMPACT « Standard Distri » jusqu'à 250 g puis COLIECO TS1 au-delà.
(3) Tarif n° 3 (dépôt > 5 000 ex. et < 50 000 ex.) = tarif POSTIMPACT « Standard Distri » jusqu'à 250 g et tarif linéaire du catalogue au-delà.
(4) Tarif n° 4 (dépôt > 50 000 ex.) = 1,86 F jusqu'à 35 g, puis tarif linéaire du POSTIMPACT « Standard Distri » jusqu'à 250 g, puis tarif linéaire du catalogue zone urbaine verticale.

c. « Autres journaux »

Tranches de poids (g)	Tarif (*)	Tranches de poids (g)	Tarif (*)
	F		F
1 à 20.....	2,70	501 à 1 000.....	24,00
21 à 50.....	3,50	1 001 à 2 000.....	29,00
51 à 100.....	4,20	2 001 à 3 000.....	34,00
101 à 250.....	8,00	3 001 à 5 000.....	44,00
251 à 500.....	19,00		

(*) Tarifs des ECOPLI jusqu'au poids de 250 g et des COLIECO au-dessus de 250 g et jusqu'à 5 000 g.

Journaux irréguliers et « autres journaux » dans les relations réciproques entre la France métropolitaine et les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de La Poste aux armées : voir § 2 ci-dessous.

2. COMPLÉMENTS DE TARIFS TRANSPORT AÉRIEN (OUTRE-MER)

21. Taux des compléments de tarifs

Dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ des zones précitées à destination des territoires d'outre-mer et des postes militaire et navale, les envois pour lesquels le client demande à bénéficier du service prioritaire (transport par avion) ou du service économique (transport par avion avec priorité d'embarquement réduite) sont passibles, outre les tarifs de base, de compléments de tarifs transport aérien.

L'appellation transport par avion avec priorité d'embarquement réduite se substitue à l'ancienne appellation SAL.

bulletin de la poste

Les taux de ces compléments de tarifs sont fixés comme suit :
Les renvois (1), (2), (3), (4), (5) (6) sont à la fin du tableau.

Objets déposés en	Destinations	Service prioritaire Complément de tarif avion par 10 g (1)	Service économique Complément de tarif avion avec priorité d'embarquement réduite par 10 g (2)
		F	F
France métropolitaine	Départements d'outre-mer, Mayotte, Saint-Pierre-et- Miquelon	0,30 (3)	0,10 (4)
	Territoires d'outre-mer	0,70 (3)	0,30 (4)
	Navires de la marine nationale en croisière ou en mission	0,50 (3)	0,30 (4)
	Secteurs postaux :		
	- série 25 000	0,30 (3)	0,10 (4)
	- série 27 000	0,00 (5)	non admis
	- série 69 000	0,00	Acheminement d'office en service rapide
	- série 71 000	0,00 ou 0,10 (6)	0,00
	- série 85 000	0,30 (3)	0,10 (4)
	- série 91 000	0,70 (3)	0,30 (4)
Guadeloupe	France métropolitaine, Saint-Pierre-et-Miquelon	0,30 (3)	0,10 (4)
	Martinique, Guyane française	0,00	0,00
	Réunion, Mayotte, territoires d'outre-mer	0,70 (3)	0,30 (4)
	Navires de la marine nationale en croisière ou en mission	0,50 (3)	0,30 (4)
	Secteurs postaux :		
	- série 25 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 27 000	0,00 (5)	non admis
	- série 69 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 71 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 85 000	0,70 (3)	0,40 (4)
- série 91 000	0,70 (3)	0,30 (4)	

bulletin de la poste

Objets déposés en	Destinations	Service prioritaire Complément de tarif avion par 10 g (1)	Service économique Complément de tarif avion avec priorité d'embarquement réduite par 10 g (2)
Martinique	France métropolitaine, Saint-Pierre-et-Miquelon	F	F
	Guadeloupe, Guyane française	0,30 (3)	0,10 (4)
	Réunion, Mayotte, territoires d'outre-mer	0,00	0,00
	Navires de la marine nationale en croisière ou en mission	0,70 (3)	0,30 (4)
	Secteurs postaux :		
	- série 25 000	0,50 (3)	0,30 (4)
	- série 27 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 69 000	0,00 (5)	non admis
	- série 71 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 85 000	0,70 (3)	0,40 (4)
- série 91 000	0,70 (3)	0,30 (4)	
Guyane française	France métropolitaine, Saint-Pierre-et-Miquelon	0,30 (3)	0,10 (4)
	Guadeloupe, Martinique	0,00	0,00
	Réunion, Mayotte, territoires d'outre-mer	0,70 (3)	0,30 (4)
	Navires de la marine nationale en croisière ou en mission	0,50 (3)	0,30 (4)
	Secteurs postaux :		
	- série 25 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 27 000	0,00 (5)	non admis
	- série 69 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 71 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 85 000	0,70 (3)	0,40 (4)
- série 91 000	0,70 (3)	0,30 (4)	
Réunion	France métropolitaine	0,30 (3)	0,10 (4)
	Mayotte	0,10 (3)	0,00

Objets déposés en	Destinations	Service prioritaire Complément de tarif avion par 10 g (1)	Service économique Complément de tarif avion avec priorité d'embarquement réduite par 10 g (2)
Réunion <i>(suite)</i>	Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, territoires d'outre-mer	F	F
	Navires de la marine nationale en croisière ou en mission	0,70 (3)	0,30 (4)
	Secteurs postaux :		
	- série 25 000	0,70 (3)	0,30 (4)
	- série 27 000	0,50 (3)	0,30 (4)
	- série 69 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 71 000	0,00 (5)	non admis
	- série 71 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 85 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 91 000	0,70 (3)	0,30 (4)
Mayotte	France métropolitaine	0,30 (3)	0,10 (4)
	Réunion	0,10 (3)	0,00
	Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, territoires d'outre-mer	0,70 (3)	0,30 (4)
	Navires de la marine nationale en croisière ou en mission	0,50 (3)	0,30 (4)
	Secteurs postaux :		
	- série 25 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 27 000	0,00 (5)	non admis
	- série 69 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 71 000	0,70 (3)	0,40 (4)
	- série 85 000	0,70 (3)	0,40 (4)
- série 91 000	0,70 (3)	0,30 (4)	
Saint-Pierre-et-Miquelon	France métropolitaine	0,30 (3)	0,10 (4)
	Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Réunion, Mayotte	0,70 (3)	0,20 (4)
	Territoires d'outre-mer	0,70 (3)	0,30 (4)

Objets déposés en	Destinations	Service prioritaire Complément de tarif avion par 10 g (1)	Service économique Complément de tarif avion avec priorité d'embarquement réduite par 10 g (2)
Saint-Pierre-et-Miquelon <i>(suite)</i>	Navires de la marine nationale en croisière ou en mission	F	F
	Secteurs postaux :		
	- série 25 000	0,50 (3)	0,30 (4)
	- série 27 000	0,70 (3)	0,30 (4)
	- série 69 000	0,00 (5)	non admis
	- série 71 000	0,70 (3)	0,30 (4)
	- série 85 000	0,70 (3)	0,30 (4)
- série 91 000	0,70 (3)	0,30 (4)	
<p>(1) DISTINGO, Poste Livre, lettres et cartes postales urgentes, valeurs à recouvrer, cécogrammes, sacs spéciaux de librairie ou de disques, journaux, COLIECO TS.</p> <p>(2) ECOPLI, dont ECOPLI en nombre, et cartes postales en service économique, cécogrammes, sacs spéciaux de librairie ou de disques, journaux, POSTIMPACT, catalogues, COLIECO TS.</p> <p>(3) Les DISTINGO, les lettres et les valeurs à recouvrer, les cartes postales urgentes sont traités en service prioritaire avec transport par avion, sans complément de tarif, jusqu'au poids de 20 g. Au-dessus de ce poids, le complément de tarif s'applique sur le poids total de l'objet.</p> <p>(4) Les ECOPLI, dont ECOPLI en nombre, et les cartes postales en service économique sont traités en service économique avec transport par avion avec priorité d'embarquement réduite, sans complément de tarif jusqu'au poids de 20 g. Au-dessus de ce poids, le complément de tarif s'applique sur le poids total de l'objet.</p> <p>(5) Poids maximal admis 340 g (uniquement lettres ordinaires et journaux).</p> <p>(6) Le complément de 0,10 F s'applique uniquement aux sacs spéciaux de librairie ou de disques, journaux et COLIECO TS.</p>			

22. Offre outre-mer. Signalisation. Traitement et principes d'équivalence

Produits	Avec paiement du complément de tarif transport aérien		Sans paiement du complément de tarif transport aérien	Étiquettes	Traitement sur le territoire métropolitain, Principes d'équivalence
	Avion (service prioritaire)	Avion avec priorité d'embarquement réduite (service économique)			
Letres jusqu'à 20 g (1).....	Oui	Non admis	Oui	Pas d'étiquette LETTRE + PRIORITAIRE LETTRE + ÉCONOMIQUE 2/ MARITIME	Lettre Lettre Lettre
Letres plus de 20 g (1).....	-	"	Oui		
Letres plus de 20 g (1).....		"	Oui		
ECOPLI jusqu'à 20 g.....	Non admis	-	Oui	Pas d'étiquette ÉCONOMIQUE	ECOPLI ECOPLI ECOPLI
ECOPLI plus de 20 g.....	"	Oui	Oui	ÉCONOMIQUE 2/MARITIME	
ECOPLI plus de 20 g.....	"	Oui	Oui	ÉCONOMIQUE	POSTIMPACT POSTIMPACT
POSTIMPACT jusqu'à 35 g.....	Non admis	-	Oui	Pas d'étiquette	POSTIMPACT
POSTIMPACT jusqu'à 35 g.....	"	Oui	-	ÉCONOMIQUE	POSTIMPACT
POSTIMPACT plus de 35 g et catalogues.....	"	Oui	-	Pas d'étiquette (2)	POSTIMPACT
POSTIMPACT plus de 35 g et catalogues.....	"	Oui	Oui	PRIORITAIRE ÉCONOMIQUE	Lettre Lettre Lettre
Cécogrammes.....	Oui	-	-	ÉCONOMIQUE 2/MARITIME	
Cécogrammes.....	-	-	Oui	PRIORITAIRE ÉCONOMIQUE	
Cécogrammes.....	-	-	Oui	ÉCONOMIQUE 2/MARITIME	
Journaux.....	Oui	-	-	PRIORITAIRE ÉCONOMIQUE	
Journaux.....	-	-	-	ÉCONOMIQUE 2/MARITIME	
Journaux.....	-	-	Oui	ÉCONOMIQUE 2/MARITIME	

(1) Dont DISTINGO et Poste Livre.
(2) Étiquette ÉCONOMIQUE 2/MARITIME pour les POSTIMPACT de plus de 35 g non enliassés.

TITRE 2 : TARIFS DES SERVICES MESSAGERIE DU RÉGIME INTÉRIEUR ET ASSIMILÉ

Les tarifs ci-après concernent l'ensemble de la messagerie à l'exception de la messagerie sous contrat et de PHOTOPOSTE pour lesquels les tarifs font l'objet de textes spécifiques.

1. DILIGO

Admis dans les mêmes relations et conditions de délai que COLISSIMO.

Quantité	Format n° 2 Tarifs	Format n° 4 Tarifs
	F	F
Unité.....	39,00	59,00
Par 2.....	75,00	115,00
Par étui de 10.....	360,00	560,00

Poids maximum conseillé des DILIGO :

- format n° 2 (250 mm x 170 mm x 95 mm) : 5 kg;
- format n° 4 (320 mm x 215 mm x 145 mm) : 7 kg.

2. ENVOIS AVEC VALEUR DÉCLARÉE

a. Dans les limites de la France métropolitaine, Andorre, Monaco et à l'intérieur de chaque département d'outre-mer

Poids maximum..... 5 kg

Maximum de garantie et de déclaration..... 32 000 F

Affranchissement jusqu'à 4 000 F de valeur assurée (minimum de perception).

Poids	Tarifs
	F
Jusqu'à 250 g.....	49,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	55,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	60,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	65,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	70,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	80,00

Au-dessus de 4 000 F de valeur assurée, complément d'assurance, par 1 000 F ou fraction de 1 000 F de valeur déclarée..... 2,00 F

b. Dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de la Poste aux armées.

Poids maximum..... 5 kg

Maximum de garantie et de déclaration..... 32 000 F

Affranchissement au tarif du colis outre-mer prioritaire sur la relation considérée, auquel s'ajoute celui du service valeur déclarée dans les conditions ci-après :

– jusqu'à 4 000 F de valeur assurée (minimum de perception)..... 36,00 F

– au-dessus de 4 000 F de valeur assurée, complément d'assurance, par 1 000 F ou fraction de 1 000 F de valeur déclarée..... 2,00 F

Ainsi, un envoi avec valeur déclarée de 2 kg à destination de la Martinique est à affranchir à :

74,00 F + 36,00 F = 110,00 F pour une valeur déclarée allant jusqu'à 4 000 F.

110,00 F + (2,00 F x 6) = 122,00 F pour une valeur déclarée comprise entre 9 000 F et 10 000 F.

Sur ces relations, les envois avec valeur déclarée sont traités en service prioritaire et doivent être revêtus de l'étiquette « PRIORITAIRE ».

Pour les envois de valeurs déclarées en prestation colis postal voir § 623 ci-après.

3. COLISSIMO, COLIECO ET COLIECO TS

Les appellations « standard » et « volumineux » présentes dans les grilles tarifaires COLISSIMO, COLIECO et COLIECO TS ci-dessous font appel aux notions suivantes :

– standard : (longueur + largeur + hauteur) inférieur ou égal à 100 cm;

– volumineux : (longueur + largeur + hauteur) compris entre 100 et 150 cm.

31. COLISSIMO intradépartemental et extradépartemental

a. COLISSIMO standard

Poids	Tarifs	
	Intradépartemental	Extradépartemental
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	13,00	19,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	19,00	27,00

Poids	Tarifs	
	Intradépartemental	Extradépartemental
	F	F
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	24,00	33,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	29,00	38,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	34,00	43,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	44,00	53,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	54,00	63,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	64,00	73,00
Au-dessus de 10 000 g et jusqu'à 15 000 g...	84,00	93,00
Au-dessus de 15 000 g et jusqu'à 25 000 g...	109,00	118,00

Au-dessus de 10 kg, sont uniquement acceptés les COLISSIMO affranchis soit par le client à la machine à affranchir soit dans le cadre d'un contrat de prestation d'affranchissement courrier.

b. COLISSIMO volumineux (*)

Poids	Tarifs	
	Intradépartemental	Extradépartemental
	F	F
Jusqu'à 3 000 g.....	39,10	49,50
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	50,60	61,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	62,10	72,50
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	73,60	84,00
Au-dessus de 10 000 g et jusqu'à 15 000 g...	84,00	93,00
Au-dessus de 15 000 g et jusqu'à 25 000 g...	109,00	118,00

Remarques :

• Les COLISSIMO extradépartementaux ne sont admis que dans les limites de la France métropolitaine et Monaco;

• Le tarif des COLISSIMO intradépartementaux s'applique aux paquets déposés et à distribuer dans le même département métropolitain ou d'outre-mer. La principauté d'Andorre n'est pas concernée;

• En cas de réexpédition hors du département d'origine d'un COLISSIMO intradépartemental, il n'y a pas lieu de percevoir un complément de tarif.

(*) Uniquement pour les COLISSIMO affranchis soit par le client à la machine à affranchir, soit dans le cadre d'un contrat de prestation d'affranchissement courrier.

32. COLISSIMO envois groupés

Poids	COLISSIMO intradépartemental	COLISSIMO extradépartemental
	F	F
Jusqu'à 5 kg	44,00	53,00
Au-dessus de 5 kg et jusqu'à 25 kg		
Par kg supplémentaire.....	5,00	5,00

33. COLIECO

Les COLIECO sont admis sur toutes les relations intérieures à la France métropolitaine, à l'intérieur de chaque département d'outre-mer et au départ de la France métropolitaine vers Andorre et Monaco. Un tarif unique, intradépartemental et extradépartemental est proposé. Le délai de livraison n'est pas garanti.

a. COLIECO standard

Poids	Tarifs
	F
Jusqu'à 250 g.....	13,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	19,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g	24,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	29,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	34,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	44,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	54,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g	64,00
Au-dessus de 10 000 g et jusqu'à 15 000 g.....	84,00
Au-dessus de 15 000 g et jusqu'à 25 000 g.....	109,00

Au-dessus de 10 kg, sont uniquement acceptés les COLIECO affranchis soit par le client à la machine à affranchir soit dans le cadre d'un contrat de prestation d'affranchissement courrier.

b. COLIECO volumineux (*)

Poids	Tarifs
	F
Jusqu'à 3 000 g.....	39,10
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	50,60
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	62,10

(*) Uniquement pour les COLIECO affranchis, soit par le client à la machine à affranchir, soit dans le cadre d'un contrat de prestation d'affranchissement courrier.

Poids	Tarifs
	F
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	73,60
Au-dessus de 10 000 g et jusqu'à 15 000 g.....	84,00
Au-dessus de 15 000 g et jusqu'à 25 000 g.....	109,00

34. COLIECO TS

	Critères d'accès	Signe conventionnel
COLIECO TS1	800 si poids maximum 250 g 400 si poids supérieur à 250 g	* ou tarif spécial n° 1 ou envois en nombre
COLIECO TS2	1 000 par expédition et 500 000 par an	** ou tarif spécial n° 2

a. COLIECO TS standard

Poids	Tarifs	
	TS1	TS2
	F	F
Jusqu'à 100 g.....	4,66	4,36
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g.....	7,11	6,63
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	9,90	9,20
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 750 g.....	12,70	11,70
Au-dessus de 750 g et jusqu'à 1 000 g.....	13,30	12,15
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 1 500 g.....	16,70	14,80
Au-dessus de 1 500 g et jusqu'à 2 000 g.....	19,00	16,80
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	23,60	20,80
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 4 000 g.....	28,20	24,80
Au-dessus de 4 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	32,80	28,80
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 6 000 g.....	37,40	32,80
Au-dessus de 6 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	42,00	36,80
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	51,20	44,80
Au-dessus de 10 000 g et jusqu'à 15 000 g...	70,00	61,00
Au-dessus de 15 000 g et jusqu'à 25 000 g...	94,00	81,00

bulletin de la poste

Les COLIECO TS1 et TS2 d'un poids supérieur à 10 kg ne sont admis que dans les limites de la France métropolitaine et Monaco.

b. COLIECO TS volumineux (*)

Poids	Tarifs	
	TS1	TS2
	F	F
Jusqu'à 3 000 g.....	28,30	25,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 4 000 g.....	33,80	29,80
Au-dessus de 4 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	39,40	34,60
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 6 000 g.....	44,90	39,40
Au-dessus de 6 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	50,40	44,20
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	61,40	53,80
Au-dessus de 10 000 g et jusqu'à 15 000 g.....	70,00	61,00
Au-dessus de 15 000 g et jusqu'à 25 000 g.....	94,00	81,00

COLIECO TS dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de la Poste aux armées : voir § 2, titre 1, ci-dessus. Il est à noter que les COLIECO TS sont désormais admis au service prioritaire (transport par avion).

Nota :

Colis d'un poids compris entre 10 et 25 kg et/ou de dimensions comprises entre 100 et 150 cm, contenant des marchandises en retour à des entreprises les ayant expédiées par La Poste en COLISSIMO, COLIECO, COLIECO TS.

Les objets de l'espèce sont à accepter aux tarifs des COLIECO jusqu'au poids de 10 kg et aux tarifs ci-après jusqu'à 25 kg, que ces colis soient adressés dans ou hors du département.

Au-dessus de 10 000 g et jusqu'à 15 000 g.....84,00 F

Au-dessus de 15 000 g et jusqu'à 25 000 g..... 109,00 F

35. Complément de tarif COLISSIMO, COLIECO et COLIECO TS hors gabarit

En sus du tarif d'affranchissement..... 15,00 F

Ce complément s'applique à tous les COLISSIMO, COLIECO et COLIECO TS de plus de 25 kg et/ou 150 cm (normes maximales en vigueur) acceptés de manière occasionnelle dans la mesure où ces dépôts sont compatibles avec les contraintes d'exploitation. C'est en particulier le cas des envois pouvant être insérés sans difficulté dans un sac n° 7 et ne dépassant en aucun cas 30 kg.

(*) Admis dans les limites de la France métropolitaine et Monaco.

4. SACS DE LIBRAIRIE OU DE DISQUES

Les 5 premiers kg28,80 F

Par kg supplémentaire ou fraction jusqu'à 25 kg 4,00 F

Sacs de librairie ou de disques dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ de ces zones à destination des TOM et de la Poste aux armées : voir § 2, titre 1, ci-dessus.

5. COLIS POSTAL ENTRE LA FRANCE CONTINENTALE ET LA CORSE ET INTRA-CORSE**51. Relations réciproques entre la France continentale et la Corse**

Poids	Prioritaire	Économique	Poids	Prioritaire	Économique
	F	F		F	F
1 kg	66,00	55,00	16 kg	246,00	205,00
2 kg	78,00	65,00	17 kg	258,00	215,00
3 kg	90,00	75,00	18 kg	270,00	225,00
4 kg	102,00	85,00	19 kg	282,00	235,00
5 kg	114,00	95,00	20 kg	294,00	245,00
6 kg	126,00	105,00	21 kg	306,00	255,00
7 kg	138,00	115,00	22 kg	318,00	265,00
8 kg	150,00	125,00	23 kg	330,00	275,00
9 kg	162,00	135,00	24 kg	342,00	285,00
10 kg	174,00	145,00	25 kg	354,00	295,00
11 kg	186,00	155,00	26 kg	366,00	305,00
12 kg	198,00	165,00	27 kg	378,00	315,00
13 kg	210,00	175,00	28 kg	390,00	325,00
14 kg	222,00	185,00	29 kg	402,00	335,00
15 kg	234,00	195,00	30 kg	414,00	345,00

52. Relations intra-Corse

Poids jusqu'à	F
5 kg	55,00
10 kg	80,00
15 kg	105,00
20 kg	130,00
25 kg	155,00
30 kg	180,00

Nota : Prestations supplémentaires colis postal : voir § 623, ci-après.

6. COLIS OUTRE-MER ET COLIS POSTAL OUTRE-MER

61. Colis outre-mer

Une instruction spécifique décrit la nouvelle offre messagerie outre-mer et ses conditions de mise en œuvre.

611. Relations avec les DOM, les collectivités territoriales et les TOM

a. Relations réciproques entre la France métropolitaine et les DOM;

Relations réciproques entre la France métropolitaine et Mayotte;

Relations réciproques entre la France métropolitaine et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Poids	Colis outre-mer		
	prioritaire	économique	maritime
	F	F	F
Jusqu'à 250 g.....	19,00	14,30	13,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	30,30	22,80	19,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	46,50	31,50	24,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	74,00	44,00	29,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	109,00	59,00	34,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	164,00	84,00	44,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	234,00	114,00	54,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g..	319,00	149,00	64,00

b. Relations réciproques entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique;
Relations réciproques entre la Réunion et Mayotte.

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	19,00	13,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	27,00	19,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	33,00	24,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	38,00	29,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	43,00	34,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	53,00	44,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	63,00	54,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	73,00	64,00

c. Au départ de la France métropolitaine à destination des TOM;

Au départ des DOM, de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon à destination des TOM;

Au départ de la Guadeloupe, Martinique, Guyane, à destination de la Réunion et de Mayotte;

Au départ de la Réunion et de Mayotte, à destination de la Guadeloupe, Martinique, Guyane;

Au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon à destination des DOM et de Mayotte;

Au départ des DOM et de Mayotte à destination de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Poids	Colis outre-mer		
	prioritaire	économique	maritime
	F	F	F
Jusqu'à 250 g.....	21,80	16,80	13,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	45,30	30,30	19,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	76,50	46,50	24,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	134,00	74,00	29,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	209,00	109,00	34,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	324,00	164,00	44,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	474,00	234,00	54,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g..	659,00	319,00	64,00

612. Relations vers les navires de la marine nationale et les secteurs postaux

a. Au départ de la France métropolitaine, des DOM, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon à destination des navires de la marine nationale en croisière ou en mission.

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	19,30	13,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	37,80	19,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	61,50	24,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	104,00	29,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	159,00	34,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	244,00	44,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	354,00	54,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	489,00	64,00

d. Au départ de la France métropolitaine à destination du secteur postal 91000.

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	19,00	13,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	27,00	19,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	33,00	24,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	38,00	29,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	43,00	34,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	53,00	44,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	63,00	54,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	73,00	64,00

e. Au départ de la France métropolitaine à destination du secteur postal 1000.

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	19,00	13,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	27,00	19,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	33,00	24,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	44,00	29,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	59,00	34,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	84,00	44,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	114,00	54,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	149,00	64,00

f. Au départ de la France métropolitaine à destination des secteurs postaux 25000 et 85000.

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	19,00	14,30
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	30,30	22,80

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	46,50	31,50
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	74,00	44,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	109,00	59,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	164,00	84,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	234,00	114,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	319,00	149,00

e. Au départ de la France métropolitaine à destination du secteur postal 91000.

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	21,80	16,80
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	45,30	30,30
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	76,50	46,50
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	134,00	74,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	209,00	109,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	324,00	164,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	474,00	234,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	659,00	319,00

f. Au départ des DOM, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon à destination des secteurs postaux 25000, 69000, 71000, 85000 et 91000.

Poids	Colis outre-mer	
	prioritaire	économique
	F	F
Jusqu'à 250 g.....	21,80	19,00
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	45,30	34,00
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	76,50	54,00
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 2 000 g.....	134,00	89,00
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	209,00	134,00
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	324,00	204,00
Au-dessus de 5 000 g et jusqu'à 7 000 g.....	474,00	294,00
Au-dessus de 7 000 g et jusqu'à 10 000 g.....	659,00	404,00

62. Colis postal outre-mer

621. Tarifs France métropolitaine DOM/TOM

a. Au départ de la France métropolitaine à destination des DOM (*), Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon et au départ des DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon à destination de la France métropolitaine.

Poids jusqu'à	Prioritaire	Économique	Poids jusqu'à	Prioritaire	Économique
	F	F		F	F
1 kg	165,00	125,00	16 kg	828,00	530,00
2 kg	216,00	154,00	17 kg	862,00	554,00
3 kg	267,00	183,00	18 kg	896,00	578,00
4 kg	318,00	212,00	19 kg	930,00	602,00
5 kg	369,00	241,00	20 kg	964,00	626,00
6 kg	420,00	270,00	21 kg	998,00	650,00
7 kg	471,00	299,00	22 kg	1 032,00	674,00
8 kg	522,00	328,00	23 kg	1 066,00	698,00
9 kg	573,00	357,00	24 kg	1 100,00	722,00
10 kg	624,00	386,00	25 kg	1 134,00	746,00
11 kg	658,00	410,00	26 kg	1 168,00	770,00
12 kg	692,00	434,00	27 kg	1 202,00	794,00
13 kg	726,00	458,00	28 kg	1 236,00	818,00
14 kg	760,00	482,00	29 kg	1 270,00	842,00
15 kg	794,00	506,00	30 kg	1 304,00	866,00

b. Relations :

- au départ de Guadeloupe, Martinique, Guyane, à destination de la Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon;
- au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon à destination de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte;
- au départ de Réunion et Mayotte à destination de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon;
- au départ de la France métropolitaine, des DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon à destination des TOM (**).

Poids jusqu'à	Prioritaire	Économique	Poids jusqu'à	Prioritaire	Économique
	F	F		F	F
1 kg	185,00	145,00	3 kg	335,00	245,00
2 kg	260,00	195,00	4 kg	410,00	295,00

(*) DOM : Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion.
 (**) TOM = Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna.

Poids jusqu'à	Prioritaire	Économique	Poids jusqu'à	Prioritaire	Économique
	F	F		F	F
5 kg	485,00	345,00	18 kg	1 420,00	910,00
6 kg	560,00	395,00	19 kg	1 490,00	950,00
7 kg	635,00	445,00	20 kg	1 560,00	990,00
8 kg	710,00	495,00	21 kg	1 630,00	1 020,00
9 kg	785,00	545,00	22 kg	1 700,00	1 050,00
10 kg	860,00	590,00	23 kg	1 770,00	1 080,00
11 kg	930,00	630,00	24 kg	1 840,00	1 110,00
12 kg	1 000,00	670,00	25 kg	1 910,00	1 140,00
13 kg	1 070,00	710,00	26 kg	1 980,00	1 170,00
14 kg	1 140,00	750,00	27 kg	2 050,00	1 200,00
15 kg	1 210,00	790,00	28 kg	2 120,00	1 230,00
16 kg	1 280,00	830,00	29 kg	2 190,00	1 260,00
17 kg	1 350,00	870,00	30 kg	2 260,00	1 290,00

Nota : Les colis postaux ne sont pas admis à destination des TAAF (terres australes et antarctiques françaises).

c. Relations réciproques entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique;
 Relations réciproques entre la Réunion et Mayotte.

Poids jusqu'à	Prioritaire	Poids jusqu'à	Prioritaire
	F		F
1 kg	66,00	16 kg	246,00
2 kg	78,00	17 kg	258,00
3 kg	90,00	18 kg	270,00
4 kg	102,00	19 kg	282,00
5 kg	114,00	20 kg	294,00
6 kg	126,00	21 kg	306,00
7 kg	138,00	22 kg	318,00
8 kg	150,00	23 kg	330,00
9 kg	162,00	24 kg	342,00
10 kg	174,00	25 kg	354,00
11 kg	186,00	26 kg	366,00
12 kg	198,00	27 kg	378,00
13 kg	210,00	28 kg	390,00
14 kg	222,00	29 kg	402,00
15 kg	234,00	30 kg	414,00

(*) DOM : Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion.
 (**) TOM = Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna.

d. Relations intra-DOM.

Poids jusqu'à	F
5 kg	55,00
10 kg	80,00
15 kg	105,00
20 kg	130,00
25 kg	155,00
30 kg	180,00

622. Tarifs au départ de la France métropolitaine, DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon à destination des secteurs postaux 85000 à 85099 et 91000

Poids	Prioritaire	Économique	Poids	Prioritaire	Économique
	F	F		F	F
1 kg	110,00	80,00	11 kg	370,00	247,00
2 kg	135,00	92,00	12 kg	390,00	255,00
3 kg	160,00	115,00	13 kg	415,00	272,00
4 kg	195,00	138,00	14 kg	440,00	290,00
5 kg	215,00	148,00	15 kg	460,00	300,00
6 kg	240,00	158,00	16 kg	490,00	310,00
7 kg	270,00	174,00	17 kg	510,00	328,00
8 kg	295,00	192,00	18 kg	535,00	345,00
9 kg	315,00	210,00	19 kg	555,00	362,00
10 kg	345,00	228,00	20 kg	575,00	380,00

623. Prestations supplémentaires colis postal

a. Au dépôt.

Dépôt d'un colis avec valeur déclarée (colis prioritaire uniquement) :

Tarif fixe par colis incluant une assurance de 4 000 F 36,00 F
 (plus tarif proportionnel par 1 000 F ou fraction de 1 000 F
 de valeur déclarée au-delà de 4 000 F) 2,00 F

Dépôt d'un colis franc de taxes et de droits :

Tarif pour franchise à la livraison d'un colis franc de taxes
 et de droits 15,00 F

Dépôt d'un colis contre-remboursement :

Lorsque le règlement est à effectuer par mandat de versement
 à un compte courant postal 28,00 F
 Lorsque le règlement est à effectuer par mandat-carte 41,00 F
 Avis de réception demandé au moment du dépôt du colis 8,00 F

Modification du contrat de transport :

Retrait du colis ou modification d'adresse, annulation ou
 modification du remboursement 30,00 F
 (plus, le cas échéant, prix du service téléx, POSTECLAIR ou
 CHRONOPOST utilisé à la demande expresse de l'expéditeur).

Réclamation concernant un colis postal ou un remboursement 20,00 F
 Ce tarif n'est perçu qu'à l'issue de l'enquête et uniquement dans le cas où il
 n'y a pas eu faute de service.

Établissement du DAU (document administratif unique) gratuit

b. À la livraison.

Taxe de présentation à la douane (*) 14,00 F
 (pour les colis en provenance des territoires d'outre-mer uniquement)

Dans les DOM et à Mayotte, avis de mise en instance systématique gratuit
 (Délai d'instance maximum : 1 mois.)

Livraison d'un colis franc de taxes et de droits, emballage, magasinage :
 compris dans le tarif d'affranchissement.

Établissement du DAU (document administratif unique) 415,00 F

(*) Gratuit pour les importateurs bénéficiant d'une procédure d'abonnement en douane.

624. Offre outre-mer. Signalisation. Traitement et principes d'équivalence

Traitement sur le territoire métropolitain Principes d'équivalence	Étiquettes	Maritime	Avion avec priorité d'embarquement réduite (service économique)	Avion (service prioritaire)	Produits
Lettre	PRIORITAIRE	-	-	Tarif en lecture directe + assurance	Envoi avec valeur déclarée
COLISSIMO	PRIORITAIRE	-	-	Tarif en lecture directe	Colis outre-mer prioritaire
COLIECO	ÉCONOMIQUE	-	Tarif en lecture directe	-	Colis outre-mer économique
COLIECO	ÉCONOMIQUE 2/MARITIME	Tarif en lecture directe	-	-	Colis outre-mer maritime
COLISSIMO	PRIORITAIRE	-	-	Complément de tarif avion	COLIECO TS, sacs spéciaux de librairie ou de disques
COLIECO TS	ÉCONOMIQUE	-	Complément de tarif avion avec priorité réduite	-	COLIECO TS, sacs spéciaux de librairie ou de disques
COLIECO TS	ÉCONOMIQUE 2/MARITIME	Sans complément de tarif	-	-	COLIECO TS, sacs spéciaux de librairie ou de disques
Lettre	PRIORITAIRE	-	-	Tarif en lecture directe + assurance	Colis postal avec valeur déclarée
COLISSIMO	PRIORITAIRE	-	-	Tarif en lecture directe	Colis postal prioritaire
COLIECO	ÉCONOMIQUE	-	Tarif en lecture directe	-	Colis postal économique

7. EMBALLAGES POUR PAQUETS-POSTE

a. Emballages vendus à l'unité ou par étui.

	Vente à l'unité	Vente à l'étui de 25 emballages
	F	F
Modèle n° 1 (200 mm x 133 mm x 70 mm)	6,50	130,00
Modèle n° 2 (250 mm x 170 mm x 95 mm)	9,00	180,00
Modèle n° 3 (300 mm x 200 mm x 120 mm) ..	11,00	220,00
Modèle n° 4 (350 mm x 220 mm x 145 mm) ..	12,50	250,00

b. Emballages vendus par palette.

	Prix de la palette		
	Jusqu'à 2 palettes	Jusqu'à 5 palettes	Au-dessus de 5 palettes
	F	F	F
N° 1 (84 étuis)	9 830,00	9 280,00	8 740,00
N° 2 (60 étuis)	9 720,00	9 180,00	8 640,00
N° 3 (48 étuis)	9 500,00	8 980,00	8 450,00
N° 4 (36 étuis)	8 100,00	7 650,00	7 200,00

8. SERVICES OPTIONNELS

81. Recommandation des paquets

Indemnité forfaitaire en cas de perte, détérioration ou spoliation (*)	Code	Tarif (*)
		F
100 F	R1	10,50
1 000 F	R2	14,00
3 000 F	R3	22,00

(*) Les tarifs de recommandation des paquets-poste et le montant des indemnités versées en cas de perte, détérioration ou spoliation, s'appliquent également aux envois expédiés par sacs spéciaux de librairie ou de disques à l'adresse d'un même destinataire.

- COLISSIMO envois groupés :

- taux unique de recommandation par sac 30,00 F
- indemnité forfaitaire en cas de perte, détérioration ou spoliation 5 000,00 F

82. Paquets et envois avec valeur déclarée contre-remboursement

a. Régime intérieur (France métropolitaine, Andorre, Monaco, postes militaire et navale, départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon).

En sus des tarifs applicables aux objets recommandés (ou envois avec valeur déclarée) de la catégorie à laquelle appartiennent ces envois, perception par objet, au moment du dépôt, d'un tarif fixé à (*) :

– règlement par mandat de versement à un compte-chèques postal.....	28,00 F
– règlement par mandat-carte payable en espèces.....	41,00 F
– règlement par mandat optique (le prix perçu comprend la fourniture des bandes magnétiques des encaissements effectués).....	20,90 F

Le prix perçu reste acquis à La Poste même si l'envoi fait retour à l'expéditeur.

b. Régime « E » (territoires d'outre-mer, Mayotte).

En sus des tarifs applicables aux objets recommandés (ou envois avec valeur déclarée) de la catégorie à laquelle appartiennent ces envois, perception par objet, au moment du dépôt, d'un tarif fixé à (*) :

– règlement par mandat-carte de versement remboursement n° 1407/R6.....	28,00 F
– règlement par mandat-carte de versement remboursement n° 1408/R3.....	41,00 F
– annulation ou modification du montant du remboursement	
• demande transmise par voie postale.....	30,00 F
• demande transmise par tout moyen de télécommunication : le prix de transmission est perçu en plus de celui de 30,00 F	

83. Avis de réception des envois avec valeur déclarée et des paquets recommandés

Demandé au moment du dépôt..... 8,00 F

Demandé postérieurement au dépôt :
établissement d'une réclamation (voir § 18 titre 3 ci-après)

84. Colis-réponse

Tarif complémentaire par objet reçu
(COLISSIMO, COLIECO, colis outre-mer)..... 0,50 F

(*) Les impressions pour aveugles (cécogrammes) sont exonérées des tarifs d'affranchissement ainsi que des tarifs de recommandation, de remboursement, de porteur spécial ou exprès, de poste restante et de réclamation ou de modification du montant du remboursement.

9. CONTRÔLE DOUANIER

a. Taxe de présentation à la douane.

Objets (y compris colis postaux) en provenance des territoires d'outre-mer et frappés de droits de douane :

1. Par objet y compris sacs spéciaux d'imprimés.....	14,00 F
2. Objets expédiés par un même expéditeur à l'adresse d'un même destinataire : par lot.....	14,00 F
3. Objets pour lesquels les importateurs bénéficient d'une procédure d'abonnement pour le dédouanement.....	gratuit

Nota : La taxe de présentation à la douane n'est pas perçue à l'occasion de la présentation aux services douaniers des envois échangés dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, que les envois soient ou non grevés de droits de douane. Cette disposition s'applique également aux envois en provenance des pays de l'Union européenne, pour la France métropolitaine, les DOM et les collectivités territoriales.

b. Établissement par La Poste de documents administratifs uniques (DAU).

1. À l'exportation : le DAU est établi d'office, gratuitement.
2. À l'importation : si le destinataire charge La Poste de l'établissement du DAU, les honoraires à percevoir s'établissent, par DAU, à 415 F.

Remarque importante :

Documents douaniers à utiliser dans le régime intérieur

Une attention toute particulière est à apporter au respect rigoureux des règles de documentation douanière intéressant les envois avec valeur déclarée, les colis outre-mer et les colis postaux. Si des documents manquent ou sont incomplets, la livraison au client sera retardée, jusqu'à la production des informations ou des documents exigés par les services douaniers.

Les documents à utiliser sont les suivants :

a. Relations réciproques entre la France métropolitaine, les DOM, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (ne concerne pas les envois à destination d'Andorre).

Catégories d'envois	Formulaires douaniers à utiliser
Envois en colis postal	<p>1. Envois de particulier à particulier dont la valeur est inférieure ou égale à 1 000 FF : étiquette CN22 + liasse de transport CP2-C2/CP3 (dont les deux feuillets C2/CP3 seront supprimés).</p> <p>2. Envois de particulier à particulier dont la valeur est supérieure à 1 000 FF : liasse CP2-C2/CP3 + factures (*).</p> <p>3. Envois commerciaux quelle que soit la valeur : liasse CP2-C2/CP3 + factures (*).</p>
Autres envois (colis outre-mer, envois avec valeur déclarée)	<p>1. Envois de particulier à particulier dont la valeur est inférieure ou égale à 1 000 FF : étiquette CN22.</p> <p>2. Envois de particulier à particulier dont la valeur est supérieure à 1 000 FF : partie supérieure de l'étiquette CN22 + CN23 + factures (*).</p> <p>3. Envois commerciaux quelle que soit la valeur : partie supérieure de l'étiquette CN22 et déclaration en douane CN23 + factures (*).</p>
(*) Ou factures proforma.	

b. À destination des TOM.

Catégories d'envois	Formulaires douaniers à utiliser
Envois en colis postal	Liasse de transport CP2-C2/CP3 + factures (*).
Autres envois (colis outre-mer, envois avec valeur déclarée)	<p>1. Envois dont la valeur est inférieure à 300 DTS (environ 2 300 FF) : étiquette CN22 + factures (*).</p> <p>2. Envoi dont la valeur est supérieure ou égale à 300 DTS : partie supérieure de l'étiquette CN22 et déclarations en douane CN23 + factures (*).</p>
(*) Ou factures proforma.	

Nota : Les envois revêtus uniquement de l'étiquette CN22 (envois de particulier à particulier dont la valeur est inférieure ou égale à 1 000 FF) peuvent être vérifiés par la douane mais ne lui sont pas systématiquement présentés, ce qui améliore les délais d'acheminement et de distribution.

TITRE 3 : SERVICES DIVERS COURRIER ET MESSAGERIE. DISPOSITIONS DIVERSES. CHAMP D'APPLICATION

1. SERVICES DIVERS COURRIER ET MESSAGERIE

11. Prestation d'affranchissement courrier

Tarifs :

- 14 % du montant des affranchissements si dépôt avant 12 heures le jour d'expédition;
- 18 % du montant des affranchissements si dépôt après 12 heures le jour d'expédition.

Cas particulier des dépôts de POSTIMPACT.

a. Tri départ des POSTIMPACT.

- Prestation de tri départ des POSTIMPACT :

Prix par objet trié (en sus de la prestation d'affranchissement ou du port payé) 0,12 F

Ce prix s'applique aux POSTIMPACT n'ayant pas fait l'objet, par le client, du tri minimal prévu pour bénéficier du tarif.

b. Affranchissement en port payé et prestation d'affranchissement des POSTIMPACT.

L'affranchissement en port payé ou en prestation d'affranchissement donne lieu à la perception d'un pourcentage du montant de l'affranchissement :

- 10 % du montant des affranchissements si dépôt 48 heures avant la date d'expédition;
- 14 % du montant des affranchissements si dépôt avant 12 heures le jour d'expédition;
- 18 % du montant des affranchissements si dépôt après 12 heures le jour d'expédition.

12. Boîtes postales

La Poste accorde l'ouverture d'une seule boîte postale par personne physique ou morale possédant un domicile ou un établissement artisanal, commercial ou industriel dans la circonscription du bureau de poste. L'attribution d'une boîte postale donne lieu à la signature d'un contrat entre La Poste et l'abonné.

Les tarifs ci-après sont applicables à compter du 1^{er} janvier 1997 aux abonnements en cours avant le 18 mars 1996 et à partir du 18 mars 1996 aux contrats souscrits à partir de cette dernière date.

- Abonnement annuel 300,00 F

L'abonnement annuel n'est pas perçu pour les boîtes à appellation unique lorsque l'abonné remplit certaines conditions à caractère quantitatif et qualitatif :

- trafic quotidien d'au moins 30 objets par jour;
- remise obligatoire des objets recommandés et chargés en boîte postale;
- qualité de l'adressage.

Pour tous les abonnés, l'abonnement annuel est majoré de 30 % pour chaque appellation en sus de celle sous laquelle l'abonnement a été concédé.

- Abonnements dits « de saison » :
- prix uniforme par mois 220,00 F

13. Collecte et remise du courrier à domicile et en boîte postale

La collecte est partagée : les clients d'une zone géographique déposent leur courrier ordinaire à expédier dans une boîte collective à proximité de leur implantation.

Dans le cadre de la collecte et remise quotidienne à domicile, le client bénéficie d'une collecte et/ou remise de son courrier dans une plage horaire proposée par La Poste.

Dans le cadre de la collecte et remise personnalisée, le client bénéficie d'une collecte et/ou remise quotidienne de son courrier à domicile et à l'horaire fixe qu'il a choisi.

Les services anciennement dénommés « CEDEX 9 » ou « course spéciale » s'intègrent désormais aux prestations personnalisées et aux tarifs correspondants. Toutes les prestations ci-dessus sont assurées dans le cadre d'un contrat annuel (année civile). Toutefois, La Poste propose, toujours sous contrat, ces mêmes prestations pour des périodes temporaires d'au moins trois mois, à l'exception des boîtes postales saisonnières qui peuvent être accordées pour une période mensuelle.

a. Montant de l'abonnement annuel contractuel (renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année, par tacite reconduction)

Prestations	Collecte	Remise	Collecte + remise
Collecte partagée	2 000 F / an / client	—	—
Boîtes postales	—	300 F / an	—
Prestations à domicile	6 000 F / an	6 000 F / an	10 000 F / an
Prestations personnalisées .	10 000 F / an	10 000 F / an	16 000 F / an

b. Montant des abonnements temporaires contractuels (minimum 3 mois, sauf boîtes postales : 1 mois)

Prestations	Collecte	Remise	Collecte + remise
Collecte partagée	500 F/mois/client	—	—
Boîtes postales	—	220 F / mois	—
Prestations à domicile	1 000 F / mois	1 000 F / mois	—
Prestations personnalisées .	2 000 F / mois	2 000 F / mois	—

Les tarifs ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} janvier 1997 aux contrats en cours avant le 18 mars 1996 et à partir du 18 mars 1996 aux contrats souscrits à partir de cette dernière date.

14. Distribution par porteur spécial ou exprès

Tarif supplémentaire par objet admis 28,00 F

15. Poste restante, ordres de réexpédition, garde des objets de correspondance et de messagerie

a. Poste restante.

Tarifs applicables aux objets de correspondance et de messagerie adressés poste restante :

- Journaux et écrits périodiques 1,50 F
- Autres objets 3,00 F

Ce tarif n'est pas perçu pour les célogrammes, les télégrammes et les avis d'arrivée des télégrammes postfin adressés poste restante.

- Droit spécial d'abonnement annuel à la poste restante :

- Voyageurs de commerce titulaires de la carte d'identité professionnelle 140,00 F
- Autres personnes 350,00 F

b. Ordres de réexpédition.

Durée de la réexpédition limitée à un an.

Tarif 110,00 F

Droit spécial d'abonnement annuel 330,00 F

Les ordres de réexpédition à exécuter par le service de la poste restante ne donnent pas lieu à la perception de ces tarifs, mais leur durée est limitée à trois mois.

c. Garde des objets de correspondance et de messagerie.

Durée maximum de garde des objets : un mois.

Tarif 110,00 F

16. Prestations particulières pour machines à affranchir

- Mise sous scellés 220,00 F
- Levée de scellés..... 220,00 F
- Collecte fiche mensuelle 110,00 F

17. Objets de correspondance non ou insuffisamment affranchis. Tarif de traitement

Les objets de l'espèce donnent lieu à la perception du montant simple de l'affranchissement manquant auquel s'ajoute le tarif de traitement de 4,50 F quelle que soit la nature des envois (y compris les journaux).

Ce total (insuffisance d'affranchissement et tarif de traitement) est, le cas échéant, arrondi au multiple de 0,10 F immédiatement inférieur.

18. Frais de recherches et réclamations. Retrait ou rectification d'adresse

- Frais de recherches : par demi-heure 68,00 F
 - Réclamations relatives aux objets ordinaires, recommandés ou aux envois avec valeur déclarée :
 Tarif (sauf si AR)..... 20,00 F
- Ce tarif n'est perçu qu'à l'issue de l'enquête et uniquement dans le cas où il n'y a pas eu faute de service.
- Retrait ou rectification d'adresse
 Tarif..... 30,00 F

2. DISPOSITIONS DIVERSES**21. Admission d'objets dépassant les dimensions maximales ou le poids maximal**

Les dimensions maximales et le poids maximal des objets de correspondance figurent au tableau O11, parties A et B, du guide *La Poste*.

Toutefois, des tolérances indiquées ci-après, visant le dépassement de ces maxima, sont admises pour les envois circulant dans le régime intérieur ou à destination des territoires d'outre-mer afin d'éviter de gêner la clientèle.

Tolérance pour les dimensions : une tolérance de quelques centimètres est admise.

Tolérance pour le poids maximal : une tolérance de quelques dizaines de grammes est admise pour tous les envois.

En ce qui concerne les envois à tarification linéaire (ECOPLI, POSTIMPACT, catalogues), les tolérances de poids admises sont précisées par les instructions spécifiques se rapportant à ces envois.

Aucun tarif supplémentaire n'est perçu au titre de ces tolérances.

Pour les colis hors normes (plus de 10 kg et/ou plus de 100 cm) : voir § 35 titre 2 ci-dessus.

22. Contrôle des affranchissements

Une importance toute particulière est à attacher à la recherche des objets insuffisamment affranchis ou dont les timbres-poste auraient échappé à l'oblitération, et en particulier pour les « Prêt-à-poster » dans ce dernier cas.

Tarification des objets non ou insuffisamment affranchis :

La tarification sur la base du tarif correspondant au niveau de service (lettres, COLISSIMO, service prioritaire, service économique) ne doit être appliquée que dans le cas où cette classification a été expressément choisie et annoncée par le client (objets revêtus de l'étiquette ou de la mention « LETTRE, COLISSIMO, PRIORITAIRE, ECONOMIQUE »).

Si cette classification n'est pas indiquée, les modalités de tarification sont les suivantes :

1. Objets plats n'excédant pas le poids de 250 g

Tarification sur la base du tarif des ECOPLI.

2. Objets d'un poids supérieur à 250 g et paquets quel que soit le poids

Tarification sur la base du tarif des COLIECO.

3. Correspondances en service prioritaire ou en service économique non ou insuffisamment affranchies, dans les relations entre la France métropolitaine, les départements d'outre-mer et au départ de ces zones à destination des territoires d'outre-mer et de la poste aux armées : les principes prévus en la matière par l'article 381 du fascicule III de l'instruction générale demeurent applicables.

(Voir également la partie « Remarque » du § 133 titre 1 ci-dessus pour le cas des ECOPLI à découvert ayant un conditionnement irrégulier).

3. CHAMP D'APPLICATION DES TARIFS

Sauf particularités précisées ci-dessus dans le texte, les nouveaux tarifs sont applicables :

- Dans le régime intérieur :

France métropolitaine, Andorre et Monaco, Poste aux armées (poste militaire et poste navale), départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (*).

- Au départ du régime intérieur à destination des territoires d'outre-mer énumérés ci-après :

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, îles Wallis-et-Futuna.

(*) Des tarifs particuliers sont toutefois applicables à l'intérieur de ces deux collectivités.

TITRE 4 : TARIFS DES SERVICES COURRIER EXPORT

Le guide du courrier export (édition janvier 1996) indique la liste exhaustive des pays par zone tarifaire ainsi que le poids maximum admis pour chaque destination.

Pour tous les envois en prestation colis postal dont le poids est inférieur à 2 kg, le tarif est celui de la tranche de 2,5 kg.

Pour les destinations suivantes : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafricaine (rép.), Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, le tarif des envois en prestation colis postal inférieur à 3 kg est celui de la tranche de 3 kg.

1. TARIFS AU DÉPART DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Zones tarifaires applicables aux envois au départ de la France métropolitaine

Union Européenne (sauf Finlande et Suède) et Suisse	1
Autres pays d'Europe, Algérie, Maroc, Tunisie	2
Autres pays d'Afrique	3
Amérique du Nord, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale	4
Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud, Asie	5
Océanie	6

Service PRIORITAIRE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
20 g	3,00	3,80	3,90	4,40	4,90	5,20
40 g	4,60	7,00	7,80	8,20	9,00	9,70
60 g	6,00	10,00	10,50	13,00	14,00	15,00
80 g	7,00	11,00	11,50	14,00	16,00	17,00
100 g	8,00	12,00	12,50	15,00	17,00	19,00
200 g	18,00	20,00	25,00	28,00	30,00	36,00
300 g	28,00	30,00	35,00	36,00	43,00	50,00
400 g	32,00	32,00	40,00	44,00	52,00	63,00
500 g	35,00	35,00	45,00	52,00	60,00	72,00
750 g	47,00	49,00	57,00	70,00	85,00	105,00
1 000 g	56,00	58,00	70,00	90,00	105,00	130,00
1 250 g	65,00	67,00	85,00	110,00	125,00	155,00
1 500 g	69,00	71,00	100,00	120,00	145,00	180,00
1 750 g	73,00	75,00	110,00	130,00	160,00	205,00
2 000 g	77,00	79,00	120,00	140,00	175,00	230,00
2,5 kg	110,00	115,00	155,00	220,00	285,00	300,00
3 kg	135,00	140,00	200,00	280,00	370,00	380,00

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
4 kg	155,00	160,00	310,00	330,00	440,00	450,00
5 kg	185,00	190,00	355,00	380,00	510,00	520,00
6 kg	215,00	230,00	400,00	435,00	580,00	590,00
7 kg	235,00	255,00	445,00	490,00	635,00	660,00
8 kg	255,00	275,00	490,00	545,00	690,00	730,00
9 kg	275,00	290,00	535,00	600,00	745,00	800,00
10 kg	295,00	305,00	580,00	655,00	800,00	870,00
11 kg	305,00	320,00	635,00	710,00	855,00	940,00
12 kg	315,00	335,00	690,00	765,00	910,00	1 010,00
13 kg	325,00	350,00	745,00	820,00	965,00	1 080,00
14 kg	335,00	365,00	800,00	875,00	1 020,00	1 140,00
15 kg	345,00	380,00	850,00	925,00	1 075,00	1 210,00
16 kg	355,00	395,00	900,00	975,00	1 130,00	1 280,00
17 kg	370,00	410,00	950,00	1 025,00	1 185,00	1 350,00
18 kg	385,00	425,00	1 000,00	1 075,00	1 240,00	1 420,00
19 kg	400,00	440,00	1 050,00	1 125,00	1 295,00	1 490,00
20 kg	415,00	455,00	1 100,00	1 175,00	1 350,00	1 560,00
21 kg	425,00	470,00	1 150,00	1 225,00	1 405,00	1 630,00
22 kg	435,00	485,00	1 200,00	1 275,00	1 460,00	1 700,00
23 kg	445,00	500,00	1 250,00	1 325,00	1 515,00	1 770,00
24 kg	455,00	520,00	1 300,00	1 375,00	1 570,00	1 840,00
25 kg	465,00	540,00	1 350,00	1 425,00	1 625,00	1 910,00
26 kg	475,00	560,00	1 400,00	1 475,00	1 680,00	1 980,00
27 kg	485,00	580,00	1 450,00	1 525,00	1 735,00	2 050,00
28 kg	495,00	600,00	1 500,00	1 575,00	1 790,00	2 120,00
29 kg	505,00	620,00	1 550,00	1 625,00	1 840,00	2 190,00
30 kg	515,00	640,00	1 600,00	1 675,00	1 900,00	2 260,00

Service ÉCONOMIQUE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
100 g	6,80	7,50	8,70	8,80	10,90	11,80
200 g	13,00	13,50	15,00	15,50	19,00	21,00
300 g	16,00	17,00	20,00	21,00	25,00	30,00
400 g	18,00	19,00	22,00	23,00	31,00	37,00
500 g	20,00	21,00	24,00	25,00	37,00	42,00
750 g	30,00	31,00	37,00	38,00	53,00	63,00
1 000 g	35,00	36,00	45,00	46,00	67,00	77,00
1 250 g	43,00	44,00	56,00	58,00	82,00	90,00
1 500 g	45,00	46,00	62,00	63,00	91,00	100,00
1 750 g	47,00	48,00	64,00	65,00	99,00	107,00
2 000 g	49,00	50,00	66,00	67,00	106,00	114,00
2,5 kg	75,00	75,00	100,00	130,00	190,00	210,00

bulletin de la poste

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
3 kg	100,00	100,00	135,00	180,00	255,00	270,00
4 kg	120,00	120,00	200,00	225,00	300,00	320,00
5 kg	150,00	150,00	245,00	265,00	340,00	370,00
6 kg	175,00	180,00	285,00	305,00	380,00	420,00
7 kg	195,00	200,00	325,00	345,00	420,00	470,00
8 kg	210,00	215,00	365,00	385,00	460,00	510,00
9 kg	220,00	230,00	405,00	425,00	500,00	550,00
10 kg	230,00	245,00	445,00	465,00	540,00	590,00
11 kg	240,00	260,00	470,00	495,00	580,00	630,00
12 kg	250,00	270,00	495,00	525,00	620,00	670,00
13 kg	260,00	280,00	520,00	555,00	660,00	710,00
14 kg	270,00	290,00	545,00	585,00	700,00	750,00
15 kg	280,00	300,00	570,00	620,00	740,00	790,00
16 kg	290,00	310,00	595,00	645,00	780,00	830,00
17 kg	300,00	320,00	620,00	670,00	820,00	870,00
18 kg	310,00	330,00	645,00	695,00	860,00	910,00
19 kg	320,00	340,00	670,00	720,00	900,00	950,00
20 kg	330,00	350,00	695,00	745,00	940,00	990,00
21 kg	340,00	360,00	720,00	770,00	970,00	1 020,00
22 kg	350,00	370,00	740,00	790,00	1 000,00	1 050,00
23 kg	360,00	380,00	760,00	810,00	1 030,00	1 080,00
24 kg	370,00	390,00	780,00	830,00	1 060,00	1 110,00
25 kg	380,00	400,00	800,00	850,00	1 090,00	1 140,00
26 kg	390,00	410,00	820,00	870,00	1 120,00	1 170,00
27 kg	400,00	420,00	840,00	890,00	1 150,00	1 200,00
28 kg	410,00	440,00	860,00	910,00	1 180,00	1 230,00
29 kg	420,00	460,00	880,00	930,00	1 210,00	1 260,00
30 kg	430,00	480,00	900,00	950,00	1 240,00	1 290,00

2. TARIFS AU DÉPART DE LA GUADELOUPE ET DE LA MARTINIQUE

Zones tarifaires applicables aux envois au départ de la Guadeloupe et de la Martinique

Anguilla, Antigua, Antilles néerlandaises, Barbade, Dominicaine, Dominique, États-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto-Rico, St-Christophe et Névis, St-Vincent, Ste-Lucie, Suriname, Trinité, Vénézuéla, Vierges (îles)	1
Autres pays d'Amérique	2
Reste du monde	3

bulletin de la poste

Service PRIORITAIRE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
20 g	3,80	4,40	5,20
40 g	7,00	8,20	9,70
60 g	10,00	13,00	15,00
80 g	11,00	14,00	17,00
100 g	12,00	15,00	19,00
200 g	20,00	28,00	36,00
300 g	30,00	36,00	50,00
400 g	32,00	44,00	63,00
500 g	35,00	52,00	72,00
750 g	49,00	70,00	105,00
1 000 g	58,00	90,00	130,00
1 250 g	67,00	110,00	155,00
1 500 g	71,00	120,00	180,00
1 750 g	75,00	130,00	205,00
2 000 g	79,00	140,00	230,00
2,5 kg	115,00	220,00	300,00
3 kg	140,00	280,00	380,00
4 kg	160,00	330,00	450,00
5 kg	190,00	380,00	520,00
6 kg	230,00	435,00	590,00
7 kg	255,00	490,00	660,00
8 kg	275,00	545,00	730,00
9 kg	290,00	600,00	800,00
10 kg	305,00	655,00	870,00
11 kg	320,00	710,00	940,00
12 kg	335,00	765,00	1 010,00
13 kg	350,00	820,00	1 080,00
14 kg	365,00	875,00	1 140,00
15 kg	380,00	925,00	1 210,00
16 kg	395,00	975,00	1 280,00
17 kg	410,00	1 025,00	1 350,00
18 kg	425,00	1 075,00	1 420,00
19 kg	440,00	1 125,00	1 490,00
20 kg	455,00	1 175,00	1 560,00
21 kg	470,00	1 225,00	1 630,00
22 kg	485,00	1 275,00	1 700,00
23 kg	500,00	1 325,00	1 770,00
24 kg	520,00	1 375,00	1 840,00
25 kg	540,00	1 425,00	1 910,00

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
26 kg	560,00	1 475,00	1 980,00
27 kg	580,00	1 525,00	2 050,00
28 kg	600,00	1 575,00	2 120,00
29 kg	620,00	1 625,00	2 190,00
30 kg	640,00	1 675,00	2 260,00

Service ÉCONOMIQUE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
100 g	7,50	8,80	11,80
200 g	13,50	15,50	21,00
300 g	17,00	21,00	30,00
400 g	19,00	23,00	37,00
500 g	21,00	25,00	42,00
750 g	31,00	38,00	63,00
1 000 g	36,00	46,00	77,00
1 250 g	44,00	58,00	90,00
1 500 g	46,00	63,00	100,00
1 750 g	48,00	65,00	107,00
2 000 g	50,00	67,00	114,00
2,5 kg	75,00	130,00	210,00
3 kg	100,00	180,00	270,00
4 kg	120,00	225,00	320,00
5 kg	150,00	265,00	370,00
6 kg	180,00	305,00	420,00
7 kg	200,00	345,00	470,00
8 kg	215,00	385,00	510,00
9 kg	230,00	425,00	550,00
10 kg	245,00	465,00	590,00
11 kg	260,00	495,00	630,00
12 kg	270,00	525,00	670,00
13 kg	280,00	555,00	710,00
14 kg	290,00	585,00	750,00
15 kg	300,00	620,00	790,00
16 kg	310,00	645,00	830,00
17 kg	320,00	670,00	870,00
18 kg	330,00	695,00	910,00
19 kg	340,00	720,00	950,00
20 kg	350,00	745,00	990,00
21 kg	360,00	770,00	1 020,00
22 kg	370,00	790,00	1 050,00

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
23 kg	380,00	810,00	1 080,00
24 kg	390,00	830,00	1 110,00
25 kg	400,00	850,00	1 140,00
26 kg	410,00	870,00	1 170,00
27 kg	420,00	890,00	1 200,00
28 kg	440,00	910,00	1 230,00
29 kg	460,00	930,00	1 260,00
30 kg	480,00	950,00	1 290,00

3. TARIFS AU DÉPART DE LA RÉUNION ET DE MAYOTTE

Zones tarifaires applicables aux envois au départ de la Réunion et de Mayotte

Comores, Madagascar, Ile Maurice, Kenya, Tanzanie	1
Autres pays d'Afrique	2
Reste du monde	3

Service PRIORITAIRE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
20 g	3,80	4,90	5,20
40 g	7,00	9,00	9,70
60 g	10,00	14,00	15,00
80 g	11,00	16,00	17,00
100 g	12,00	17,00	19,00
200 g	20,00	30,00	36,00
300 g	30,00	43,00	50,00
400 g	32,00	52,00	63,00
500 g	35,00	60,00	72,00
750 g	49,00	85,00	105,00
1 000 g	58,00	105,00	130,00
1 250 g	67,00	125,00	155,00
1 500 g	71,00	145,00	180,00
1 750 g	75,00	160,00	205,00
2 000 g	79,00	175,00	230,00
2,5 kg	115,00	285,00	300,00
3 kg	140,00	370,00	380,00
4 kg	160,00	440,00	450,00

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
5 kg.....	190,00	510,00	520,00
6 kg.....	230,00	580,00	590,00
7 kg.....	255,00	635,00	660,00
8 kg.....	275,00	690,00	730,00
9 kg.....	290,00	745,00	800,00
10 kg.....	305,00	800,00	870,00
11 kg.....	320,00	855,00	940,00
12 kg.....	335,00	910,00	1 010,00
13 kg.....	350,00	965,00	1 080,00
14 kg.....	365,00	1 020,00	1 140,00
15 kg.....	380,00	1 075,00	1 210,00
16 kg.....	395,00	1 130,00	1 280,00
17 kg.....	410,00	1 185,00	1 350,00
18 kg.....	425,00	1 240,00	1 420,00
19 kg.....	440,00	1 295,00	1 490,00
20 kg.....	455,00	1 350,00	1 560,00
21 kg.....	470,00	1 405,00	1 630,00
22 kg.....	485,00	1 460,00	1 700,00
23 kg.....	500,00	1 515,00	1 770,00
24 kg.....	520,00	1 570,00	1 840,00
25 kg.....	540,00	1 625,00	1 910,00
26 kg.....	560,00	1 680,00	1 980,00
27 kg.....	580,00	1 735,00	2 050,00
28 kg.....	600,00	1 790,00	2 120,00
29 kg.....	620,00	1 840,00	2 190,00
30 kg.....	640,00	1 900,00	2 260,00

Service ÉCONOMIQUE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
100 g.....	7,50	10,90	11,80
200 g.....	13,50	19,00	21,00
300 g.....	17,00	25,00	30,00
400 g.....	19,00	31,00	37,00
500 g.....	21,00	37,00	42,00
750 g.....	31,00	53,00	63,00
1 000 g.....	36,00	67,00	77,00
1 250 g.....	44,00	82,00	90,00
1 500 g.....	46,00	91,00	100,00
1 750 g.....	48,00	99,00	107,00
2 000 g.....	50,00	106,00	114,00

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3
2,5 kg.....	75,00	190,00	210,00
3 kg.....	100,00	255,00	270,00
4 kg.....	120,00	300,00	320,00
5 kg.....	150,00	340,00	370,00
6 kg.....	180,00	380,00	420,00
7 kg.....	200,00	420,00	470,00
8 kg.....	215,00	460,00	510,00
9 kg.....	230,00	500,00	550,00
10 kg.....	245,00	540,00	590,00
11 kg.....	260,00	580,00	630,00
12 kg.....	270,00	620,00	670,00
13 kg.....	280,00	660,00	710,00
14 kg.....	290,00	700,00	750,00
15 kg.....	300,00	740,00	790,00
16 kg.....	310,00	780,00	830,00
17 kg.....	320,00	820,00	870,00
18 kg.....	330,00	860,00	910,00
19 kg.....	340,00	900,00	950,00
20 kg.....	350,00	940,00	990,00
21 kg.....	360,00	970,00	1 020,00
22 kg.....	370,00	1 000,00	1 050,00
23 kg.....	380,00	1 030,00	1 080,00
24 kg.....	390,00	1 060,00	1 110,00
25 kg.....	400,00	1 090,00	1 140,00
26 kg.....	410,00	1 120,00	1 170,00
27 kg.....	420,00	1 150,00	1 200,00
28 kg.....	440,00	1 180,00	1 230,00
29 kg.....	460,00	1 210,00	1 260,00
30 kg.....	480,00	1 240,00	1 290,00

4. TARIFS AU DÉPART DE LA GUYANE

Zones tarifaires applicables aux envois au départ de la Guyane

Antilles néerlandaises, Barbade, Dominicaine, Dominique, El Salvador, Guyana, Grenade, Haïti, St-Vincent, Ste-Lucie, Surinam, Trinité, Vierges (îles).....	1
Brésil, Venezuela.....	2
Autres pays d'Amérique.....	3
Reste du monde.....	4

Service PRIORITAIRE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
20 g.....	3,80	3,90	4,40	5,20
40 g.....	7,00	7,80	8,20	9,70
60 g.....	10,00	10,50	13,00	15,00
80 g.....	11,00	11,50	14,00	17,00
100 g.....	12,00	12,50	15,00	19,00
200 g.....	20,00	25,00	28,00	36,00
300 g.....	30,00	35,00	36,00	50,00
400 g.....	32,00	40,00	44,00	63,00
500 g.....	35,00	45,00	52,00	72,00
750 g.....	49,00	57,00	70,00	105,00
1 000 g.....	58,00	70,00	90,00	130,00
1 250 g.....	67,00	85,00	110,00	155,00
1 500 g.....	71,00	100,00	120,00	180,00
1 750 g.....	75,00	110,00	130,00	205,00
2 000 g.....	79,00	120,00	140,00	230,00
2,5 kg.....	115,00	155,00	220,00	300,00
3 kg.....	140,00	200,00	280,00	380,00
4 kg.....	160,00	310,00	330,00	450,00
5 kg.....	190,00	355,00	380,00	520,00
6 kg.....	230,00	400,00	435,00	590,00
7 kg.....	255,00	445,00	490,00	660,00
8 kg.....	275,00	490,00	545,00	730,00
9 kg.....	290,00	535,00	600,00	800,00
10 kg.....	305,00	580,00	655,00	870,00
11 kg.....	320,00	635,00	710,00	940,00
12 kg.....	335,00	690,00	765,00	1 010,00
13 kg.....	350,00	745,00	820,00	1 080,00
14 kg.....	365,00	800,00	875,00	1 140,00
15 kg.....	380,00	850,00	925,00	1 210,00
16 kg.....	395,00	900,00	975,00	1 280,00
17 kg.....	410,00	950,00	1 025,00	1 350,00
18 kg.....	425,00	1 000,00	1 075,00	1 420,00
19 kg.....	440,00	1 050,00	1 125,00	1 490,00
20 kg.....	455,00	1 100,00	1 175,00	1 560,00
21 kg.....	470,00	1 150,00	1 225,00	1 630,00
22 kg.....	485,00	1 200,00	1 275,00	1 700,00
23 kg.....	500,00	1 250,00	1 325,00	1 770,00
24 kg.....	520,00	1 300,00	1 375,00	1 840,00
25 kg.....	540,00	1 350,00	1 425,00	1 910,00
26 kg.....	560,00	1 400,00	1 475,00	1 980,00

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
27 kg.....	580,00	1 450,00	1 525,00	2 050,00
28 kg.....	600,00	1 500,00	1 575,00	2 120,00
29 kg.....	620,00	1 550,00	1 625,00	2 190,00
30 kg.....	640,00	1 600,00	1 675,00	2 260,00

Service ÉCONOMIQUE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
100 g.....	7,50	8,70	8,80	11,80
200 g.....	13,50	15,00	15,50	21,00
300 g.....	17,00	20,00	21,00	30,00
400 g.....	19,00	22,00	23,00	37,00
500 g.....	21,00	24,00	25,00	42,00
750 g.....	31,00	37,00	38,00	63,00
1 000 g.....	36,00	45,00	46,00	77,00
1 250 g.....	44,00	56,00	58,00	90,00
1 500 g.....	46,00	62,00	63,00	100,00
1 750 g.....	48,00	64,00	65,00	107,00
2 000 g.....	50,00	66,00	67,00	114,00
2,5 kg.....	75,00	100,00	130,00	210,00
3 kg.....	100,00	135,00	180,00	270,00
4 kg.....	120,00	200,00	225,00	320,00
5 kg.....	150,00	245,00	265,00	370,00
6 kg.....	180,00	285,00	305,00	420,00
7 kg.....	200,00	325,00	345,00	470,00
8 kg.....	215,00	365,00	385,00	510,00
9 kg.....	230,00	405,00	425,00	550,00
10 kg.....	245,00	445,00	465,00	590,00
11 kg.....	260,00	470,00	495,00	630,00
12 kg.....	270,00	495,00	525,00	670,00
13 kg.....	280,00	520,00	555,00	710,00
14 kg.....	290,00	545,00	585,00	750,00
15 kg.....	300,00	570,00	620,00	790,00
16 kg.....	310,00	595,00	645,00	830,00
17 kg.....	320,00	620,00	670,00	870,00
18 kg.....	330,00	645,00	695,00	910,00
19 kg.....	340,00	670,00	720,00	950,00
20 kg.....	350,00	695,00	745,00	990,00
21 kg.....	360,00	720,00	770,00	1 020,00
22 kg.....	370,00	740,00	790,00	1 050,00
23 kg.....	380,00	760,00	810,00	1 080,00

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
24 kg	390,00	780,00	830,00	1 110,00
25 kg	400,00	800,00	850,00	1 140,00
26 kg	410,00	820,00	870,00	1 170,00
27 kg	420,00	840,00	890,00	1 200,00
28 kg	440,00	860,00	910,00	1 230,00
29 kg	460,00	880,00	930,00	1 260,00
30 kg	480,00	900,00	950,00	1 290,00

5. TARIFS AU DÉPART DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Zones tarifaires applicables aux envois au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon

Canada, Etats-Unis.....	1
Reste du monde	2

Service PRIORITAIRE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2
20 g.....	3,80	5,20	9 kg.....	290,00	800,00
40 g.....	7,00	9,70	10 kg.....	305,00	870,00
60 g.....	10,00	15,00	11 kg.....	320,00	940,00
80 g.....	11,00	17,00	12 kg.....	335,00	1 010,00
100 g.....	12,00	19,00	13 kg.....	350,00	1 080,00
200 g.....	20,00	36,00	14 kg.....	365,00	1 140,00
300 g.....	30,00	50,00	15 kg.....	380,00	1 210,00
400 g.....	32,00	63,00	16 kg.....	395,00	1 280,00
500 g.....	35,00	72,00	17 kg.....	410,00	1 350,00
750 g.....	49,00	105,00	18 kg.....	425,00	1 420,00
1 000 g.....	58,00	130,00	19 kg.....	440,00	1 490,00
1 250 g.....	67,00	155,00	20 kg.....	455,00	1 560,00
1 500 g.....	71,00	180,00	21 kg.....	470,00	1 630,00
1 750 g.....	75,00	205,00	22 kg.....	485,00	1 700,00
2 000 g.....	79,00	230,00	23 kg.....	500,00	1 770,00
2,5 kg.....	115,00	300,00	24 kg.....	520,00	1 840,00
3 kg.....	140,00	380,00	25 kg.....	540,00	1 910,00
4 kg.....	160,00	450,00	26 kg.....	560,00	1 980,00
5 kg.....	190,00	520,00	27 kg.....	580,00	2 050,00
6 kg.....	230,00	590,00	28 kg.....	600,00	2 120,00
7 kg.....	255,00	660,00	29 kg.....	620,00	2 190,00
8 kg.....	275,00	730,00	30 kg.....	640,00	2 260,00

Service ECONOMIQUE (en francs)

Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2	Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2
100 g.....	7,50	11,80	11 kg.....	260,00	630,00
200 g.....	13,50	21,00	12 kg.....	270,00	670,00
300 g.....	17,00	30,00	13 kg.....	280,00	710,00
400 g.....	19,00	37,00	14 kg.....	290,00	750,00
500 g.....	21,00	42,00	15 kg.....	300,00	790,00
750 g.....	31,00	63,00	16 kg.....	310,00	830,00
1 000 g.....	36,00	77,00	17 kg.....	320,00	870,00
1 250 g.....	44,00	90,00	18 kg.....	330,00	910,00
1 500 g.....	46,00	100,00	19 kg.....	340,00	950,00
1 750 g.....	48,00	107,00	20 kg.....	350,00	990,00
2 000 g.....	50,00	114,00	21 kg.....	360,00	1 020,00
2,5 kg.....	75,00	210,00	22 kg.....	370,00	1 050,00
3 kg.....	100,00	270,00	23 kg.....	380,00	1 080,00
4 kg.....	120,00	320,00	24 kg.....	390,00	1 110,00
5 kg.....	150,00	370,00	25 kg.....	400,00	1 140,00
6 kg.....	180,00	420,00	26 kg.....	410,00	1 170,00
7 kg.....	200,00	470,00	27 kg.....	420,00	1 200,00
8 kg.....	215,00	510,00	28 kg.....	440,00	1 230,00
9 kg.....	230,00	550,00	29 kg.....	460,00	1 260,00
10 kg.....	245,00	590,00	30 kg.....	480,00	1 290,00

6. SERVICE EXPORT DIVERS

61. Coupons-réponse internationaux

Les coupons-réponse internationaux doivent être échangés contre des timbres-poste représentant l'affranchissement minimal d'un envoi PRIORITAIRE expédié à destination de la zone pour laquelle le tarif est le plus élevé, soit 5,20 F.

Prix de vente : 6,80 F.

Il est précisé que les coupons-réponse « E », dont le prix de vente est fixé à 4,20 F, doivent être échangés contre des timbres-poste d'une valeur de 3 F.

62. Aéogrammes

Les aéogrammes sont par définition des envois PRIORITAIRE. Ils peuvent être recommandés et distribués par exprès. Ils ne peuvent renfermer aucun objet.

Le prix de vente (hors service optionnel) reste fixé à 5 F.

63. Cécogrammes

Les cécogrammes sont admis jusqu'au poids de 7 kg. Les expéditeurs bénéficient de la gratuité totale pour l'expédition en service ÉCONOMIQUE mais doivent acquitter le tarif « PRIORITAIRE » pour l'envoi en service PRIORITAIRE.

Ils sont exemptés du paiement des tarifs correspondant aux options : recommandation, avis de réception, exprès, remboursement ou aux services particuliers, réexpédition, poste restante, réclamation, retrait ou modification d'adresse ou du montant du remboursement, présentation à la douane.

64. Sacs « M » d'imprimés

Sacs renfermant des journaux, écrits périodiques, messages publicitaires ou d'intérêt général, adressés au même destinataire et pour la même destination. Poids maximal unitaire : 25 kg.

a. Service PRIORITAIRE

Tarifs inchangés

Poids	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Minimum de perception par expédition.....	160,00 F	160,00 F	215,00 F	235,00 F	285,00 F	335,00 F
Au-dessus de 5 kg, par kg supplémentaire.	32,00 F	32,00 F	43,00 F	47,00 F	57,00 F	67,00 F

b. Service ÉCONOMIQUE

Tarifs inchangés

Poids	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Minimum de perception par expédition.....	90,00 F	90,00 F	115,00 F	115,00 F	165,00 F	190,00 F
Au-dessus de 5 kg, par kg supplémentaire..	18,00 F	18,00 F	23,00 F	23,00 F	33,00 F	38,00 F

65. Livres et brochures

Les expéditeurs de livres, brochures, partitions de musique et cartes géographiques qui ne comportent aucune publicité autre que celle figurant sur la couverture ou sur les pages de garde, peuvent bénéficier du tarif ci-dessous, La Poste se réservant le droit d'utiliser le mode d'acheminement disponible le moins coûteux. Les envois en cause peuvent bien évidemment être expédiés en service PRIORITAIRE ou ÉCONOMIQUE sur la base des tarifs des § 1 à 5 ci-dessus, en fonction de la relation considérée.

Tarifs inchangés

Poids jusqu'à	Zones 1 et 2	Zones 3, 4, 5 et 6	Poids jusqu'à	Zones 1 et 2	Zones 3, 4, 5 et 6
20 g.....	1,30 F	2,20 F	1 000 g.....	16,20 F	27,00 F
50 g.....	2,00 F	3,30 F	2 000 g.....	21,60 F	36,00 F
100 g.....	3,00 F	5,00 F	3 000 g.....	30,00 F	50,00 F
250 g.....	5,70 F	9,50 F	4 000 g.....	42,00 F	70,00 F
500 g.....	8,40 F	14,00 F	5 000 g.....	54,00 F	90,00 F

Options : recommandation, avis de réception et contre-remboursement.

66. Sacs spéciaux de livres et de brochures

Il s'agit des livres, brochures, partitions de musique et cartes géographiques imprimées aptes à bénéficier des tarifs prévus au § 65 ci-dessus, adressés par un expéditeur au même destinataire et pour la même destination et qui sont insérés dans un ou plusieurs sacs d'un poids unitaire maximal de 25 kg.

Tarifs inchangés

Poids	Zones 1 et 2	Zones 3, 4, 5 et 6
Minimum de perception par expédition.....	42,00 F	70,00 F
Au-dessus de 5 kg, par kg supplémentaire ou fraction.....	8,40 F	14,00 F

7. POSTÉCLAIR

71. Expéditeurs non abonnés

711. Au départ de la France métropolitaine, Andorre et Monaco

Pages	Dépôt au guichet		
	Vers l'Europe (y compris Chypre et Turquie) sauf pays de l'ex-URSS	Vers le régime particulier, USA, Canada	Vers pays de l'ex-URSS et les autres pays d'Afrique, d'Amérique et tous pays d'Asie et d'Océanie
	F	F	F
1 ^{re} page.....	32,00	70,00	100,00
2 ^e page et suivantes.....	18,00	40,00	60,00
Unipage.....	27,00	65,00	95,00

712. Au départ de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Pages	Dépôt au guichet		
	Vers tous pays d'Amérique	Vers l'Europe sauf pays de l'ex-URSS	Vers pays de l'ex-URSS et tous pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie
	F	F	F
1 ^{re} page	32,00	70,00	100,00
2 ^e page et suivantes.....	18,00	40,00	60,00
Unipage.....	27,00	65,00	95,00

713. Au départ de Mayotte et de la Réunion

Pages	Dépôt au guichet		
	Vers Comores, Madagascar, Ile Maurice	Vers l'Europe, sauf pays de l'ex-URSS	Vers pays de l'ex-URSS et autres pays d'Afrique, et tous pays d'Amérique, d'Asie et d'Océanie
	F	F	F
1 ^{re} page	32,00	70,00	100,00
2 ^e page et suivantes.....	18,00	40,00	60,00
Unipage.....	27,00	65,00	95,00

72. Expéditeurs abonnés

L'abonnement est gratuit.

Une réduction de 5,00 F est consentie par rapport aux tarifs ci-dessus, sur le tarif de la première page et sur celui de l'unipage.

73. Message transmis, à partir d'un télécopieur privé, sans bordereau de transmission, directement sur le bureau de poste

Paiement par le destinataire, quelle que soit l'origine du message, d'un tarif de 17,00 F par page.

74. Services complémentaires

Distribution par exprès..... 28,00 F
Avis téléphonique au destinataire 5,00 F

8. TARIFS DES OPTIONS ET TARIFS DIVERS

81. Au dépôt (export)

Dépôt d'un sac recommandé de livres ou d'imprimés.....	72,00 F
Dépôt d'un envoi recommandé (uniquement en prestation standard)	24,00 F
Dépôt d'un envoi avec valeur déclarée :	
– tarif fixe par envoi.....	24,00 F
– tarif proportionnel par 500 F ou fraction de 500 F de valeur déclarée	2,50 F
avec minimum de perception.....	15,00 F
Dépôt d'un envoi en franc de taxes et de droits (uniquement en prestation colis postal)	15,00 F
Dépôt d'un envoi contre-remboursement	
– lorsque le règlement est à effectuer par mandat de versement à un CCP.....	28,00 F
– lorsque le règlement est à effectuer par mandat-carte	41,00 F
Livraison par exprès.....	28,00 F
Avis de réception demandé au moment du dépôt.....	8,00 F
Modification du contrat de transport.....	30,00 F
(plus, le cas échéant, prix du service télex, POSTECLAIR ou CHRONOPOST utilisé à la demande expresse de l'expéditeur).	
Réclamation	gratuite
Établissement du DAV (document administratif unique)	gratuit

82. À la livraison (import)

Taxe de présentation à la douane (uniquement pour les envois grevés de droits de douane)..... 14,00 F (*)

Nota : Pour les colis en provenance des pays de l'Union européenne et qui sont livrés dans les DOM et les collectivités territoriales, la taxe de présentation à la douane ne doit pas être perçue sur les destinataires des envois (taxés ou non par la douane).

Établissement du DAV (document administratif unique) 415,00 F

9. INDICATION DU SERVICE CHOISI

Il est rappelé que tous les objets du régime international doivent être munis d'une étiquette indiquant le niveau de service choisi par le client, « PRIORITAIRE » ou « ÉCONOMIQUE ».

(*) Gratuité pour les importateurs bénéficiant d'une procédure en douane.

Par ailleurs, pour des raisons de simplification, l'étiquette « EURO-COLIS/PRIORITAIRE » est supprimée pour les envois en prestation colis postal à destination des pays participant à ce service et remplacée par l'étiquette « PRIORITAIRE ».

En outre, les envois de livres et brochures admis au tarif « livres » (voir § 65 et 66 ci-dessus), doivent être munis de l'étiquette verte « ÉCONOMIQUE II ». À moyen terme, dans un souci d'harmonisation, cette étiquette sera remplacée par une étiquette blanche « ÉCONOMIQUE 2 / MARITIME ».

10. GUIDE DU COURRIER EXPORT

Le guide du courrier export (édition janvier 1996) qui a été transmis aux services début février récapitule toutes les informations nécessaires et utiles pour expédier des envois vers l'étranger : délais moyens indicatifs, renseignements par pays (poids et dimensions maxi, options disponibles, objets interdits, dispositions douanières spéciales), justificatifs d'exportation, responsabilité de La Poste, etc.

Il convient donc de le consulter systématiquement lorsque les renseignements demandés ou à fournir ne sont pas intégrés dans le logiciel d'affranchissement IBP.

Par ailleurs, un poster présentant les tarifs export 1996 devra être commandé à la DAPO par les services pour se substituer à celui encarté dans le guide.

11. NUMÉRO VERT EXPORT

Un numéro vert export est à la disposition du réseau et des clients pour toute question ou information relative à l'export : 05 074 074.

12. TARIFS MARKETING DIRECT EXPORT

121. Définition

On désigne par envois en nombre de marketing direct export, des dépôts de plis identiques (en poids et en format) de communication de sens général ou des messages de prospection commerciale ou de promotion, ne revêtant pas le caractère de correspondance personnelle, adressés à l'étranger : mailings, catalogues, brochures, annuaires, échantillons et autres petits paquets sans valeur marchande...

122. Seuils d'accès

En fonction du volume de trafic déposé par le client, La Poste propose 6 niveaux de contrats accessibles dès 15 kg, 25 kg, 50 kg, 100 kg, 250 kg ou 500 kg d'envois en nombre.

123. Conditions d'admission

1231. Poids unitaire des envois

- De 0 à 2 kg pour le contrat TS15.
- De 0 à 300 g pour les autres niveaux de contrat.

1232. Niveaux de service

Deux niveaux de service disponibles quel que soit le niveau de contrat : PRIORITAIRE ou ÉCONOMIQUE.

1233. Principes de tarification

- 6 zones tarifaires.
- Tarification au kilo et à l'envoi.

1234. Dépôt

- En centre de tri.
- En bureau de poste si le client choisit cette option (payante). Exception : les contrats TS 15 peuvent être déposés en bureau de poste sans surcoût pour le client.

1235. Présentation des envois

- Respect des règles de normalisation internationale (consultez le guide du courrier export).
- Adresse de l'expéditeur obligatoire sur chaque objet (en France uniquement).
- Affranchissement en port payé à réaliser par le client sauf si celui-ci choisit le service optionnel payant « Affranchissement en port payé par La Poste » (voir § 1263 ci-après). (Seul le contrat TS15 peut également être affranchi à la machine à affranchir.)
- En cas d'affranchissement par le client, mention ou étiquette du niveau de service choisi apposé sur chaque envoi par le client.
- Les envois sous films ou en forme de rouleaux sont acceptés, après accord du délégué commercial, mais ils devront être traités par le client qui prendra à sa charge l'apposition de la mention ou de l'étiquette précisant le niveau de service et de l'empreinte d'affranchissement en port payé.

1236. Conditionnement des envois

Le principe : le client effectue le tri par pays et par niveaux de service. Pour connaître les conditions exactes de remise des envois, se référer au texte du contrat précisant le conditionnement des envois.

124. Services périphériques disponibles

- Affranchissement en port payé par La Poste quel que soit le niveau de contrat souscrit.
- Collecte;
- Dépôt en bureau de poste.

125. POSTRÉPONSE international

Disponible pour 45 pays.

126. Tarifs Marketing Direct Export

Nota : Le prix en tarification linéaire est systématiquement arrondi à 2 chiffres après la virgule au centime supérieur à partir de 0,005 F et au centime inférieur en-dessous de 0,005 F.

1261. Tarifs en service PRIORITAIRE

Poids total de l'expédition	Poids maximum par objet		Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4		Zone 5		Zone 6	
	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli
dès 15 kg.....	50	1,60	70	1,90	87	1,90	83	1,90	105	2,00	120	2,00	120	2,00
dès 25 kg.....	28	8,20	28	14,50	45	14,50	41	14,50	62	14,90	75	15,50	75	15,50
dès 50 kg.....	34	1,55	47	1,85	55	1,85	45	1,85	70	2,00	77	2,00	77	2,00
dès 100 kg.....	33	1,50	46	1,80	54	1,80	43	1,80	66	1,95	75	1,95	75	1,95
dès 250 kg.....	31	1,45	44	1,75	53	1,75	41	1,75	64	1,90	73	1,90	73	1,90
dès 500 kg.....	29	1,40	43	1,70	52	1,70	40	1,70	62	1,85	71	1,85	71	1,85
	27	1,35	42	1,60	51	1,60	39	1,60	60	1,80	69	1,80	69	1,80

1262. Tarifs en service ÉCONOMIQUE

Poids total de l'expédition	Poids maximum par objet		Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4		Zone 5		Zone 6	
	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli	F/kg	F/pli
dès 15 kg.....	42	1,20	47	1,50	55	1,75	52	1,75	70	1,75	77	1,75	77	1,75
dès 25 kg.....	18	8,40	18	10,20	22	11,65	23	10,20	41	10,45	48	10,45	48	10,45
dès 50 kg.....	28	1,16	35	1,16	45	1,16	35	1,16	48	1,16	57	1,16	57	1,16
dès 100 kg.....	26	1,13	33	1,13	44	1,13	33	1,13	46	1,13	55	1,13	55	1,13
dès 250 kg.....	24	1,10	31	1,10	43	1,10	31	1,10	45	1,10	53	1,10	53	1,10
dès 500 kg.....	23	1,05	30	1,05	42	1,05	30	1,05	44	1,05	52	1,05	52	1,05
	22	1,00	29	1,00	41	1,00	29	1,00	43	1,00	51	1,00	51	1,00

1263. Tarifs des services optionnels

- Dépôt en bureau de poste (hors TS 15) ou collecte spécifique : 250 F.
- Affranchissement en Port Payé par La Poste : 0,20 F/pli.
- Tarif POSTRÉPONSE international : tarif public d'un envoi de poids égal en service PRIORITAIRE + 0,40 F.

TITRE 5 : INFORMATION**1. INFORMATION DES CLIENTS****11. Grand public***- Dépliant :*

Un dépliant présentant les principaux tarifs sera mis à la disposition du public en libre-service dans les bureaux de poste (tirage réalisé au niveau national).

- Affiche :

Les principaux tarifs des services courrier de La Poste font l'objet d'une affiche.

Ces affiches devront être placées bien en vue dans les bureaux de poste, en remplacement de celles comportant les anciens tarifs.

L'impression des affiches est réalisée par les délégations qui en assurent la répartition dans les établissements.

12. Entreprises*- Plaquette « Entreprises » :*

Une nouvelle plaquette destinée aux entreprises et présentant les principaux tarifs sera mise à la disposition des vendeurs et des bureaux de poste. Un envoi direct aux titulaires de machines à affranchir sera effectué par le siège. Par ailleurs, plusieurs plaquettes seront mises à la disposition des commerçants de La Poste :

- une plaquette COLIECO TS présentant les nouveaux Tarifs destinés aux entreprises ayant un contrat COLIECO TS;
- des fiches COLISSIMO TP (tarifs préférentiels) et COLISSIMO Entreprises, présentant les nouveaux Tarifs, pour les entreprises ayant un contrat COLISSIMO;
- une plaquette Marketing Direct POSTIMPACT, Catalogues, POSTRÉPONSE pour les entreprises ayant une activité de marketing direct;
- une fiche recto-verso Marketing Direct Export présentant la nouvelle offre et les nouveaux tarifs ;
- une fiche recto-verso POSTCONTACT présentant les principaux tarifs.

2. INFORMATION DU RÉSEAU

Forces de vente entreprises et grands comptes (hiérarchie comprise).

Plaquette d'information sur les grandes lignes de la nouvelle tarification et le dispositif de communication à destination des entreprises et grands comptes.

- Argumentaire clients :

Un exemplaire de la plaquette entreprises leur sera également remis.

Forces de vente grand public et professionnels (hiérarchie comprise).

Plaquette informant sur les grandes lignes de la nouvelle tarification et le dispositif de communication à destination du grand public et des professionnels.

- Argumentaire clients :

Le tract d'information ... comme d'habitude, sauf pour les facteurs.

- Facteurs.

Une liste des principaux tarifs et un argumentaire en format de poche leur sera fourni.

*- Cellules numéros verts.**- Argumentaire téléphonique.***3. BARÈMES DU GUIDE LA POSTE**

Liste des barèmes du guide La Poste modifiés par le changement de tarifs.

Barèmes	Intitulé des barèmes
Barème n° 1/1...	Tarifs régime intérieur et assimilé : tous envois sauf COLIECO et COLISSIMO.
Barème n° 1 / 2 .	Tarifs régime intérieur et assimilé : tous envois acheminés par voie aérienne.
Barème n° 2.....	Tarifs régime intérieur et assimilé : COLISSIMO et COLIECO.
Barème n° 3.....	Tarifs régime intérieur et assimilé : envois avec valeur déclarée.
Barème n° 4/1...	Tarifs régime intérieur et assimilé : encarts de presse, journaux irréguliers, autres journaux.
Barème n° 5/1...	Tarifs régime intérieur et assimilé : envois en nombre à tarifs spéciaux.
Barème n° 5/2...	Tarifs régime intérieur et assimilé : envois en nombre à tarifs spéciaux et sacs spéciaux de librairie ou de disques.
Barème n° 6/2...	Tarifs régime international : service PRIORITAIRE service ÉCONOMIQUE.

Barèmes	Intitulé des barèmes
Barème n° 6/3...	Tarifs régime international : sacs M PRIORITAIRES ou ÉCONOMIQUES.
Barème n° 7.....	Tarifs régime international : livres et brochures.
Barème n° 8.....	Tarifs tous régimes : tarifs divers.

Les services ci-après peuvent être consultés pour tous renseignements complémentaires :

	Services	Téléphone
Politique tarifaire « courrier ».....	DC/SCG	(1) 41.41.72.69
Tarifs régime intérieur.....	DC/SCLI	(1) 41.41.72.09
Tarifs export.....	DCI	(1) 44.72.23.46
Information.....	DC/SCLI	(1) 41.41.73.41

ANNEXE 1
Tarification linéaire des catalogues
Seuil 2 - Répartition des départements par zone

Zone urbaine horizontale	Zone urbaine verticale	Zone rurale
06 ALPES-MARITIMES 14 CALVADOS 25 DOUBS 29 FINISTERE 30 GARD 31 HAUTE-GARONNE 33 GIRONDE 34 HERAULT 35 ILLE-ET-VILAINE 38 ISERE 42 LOIRE 44 LOIRE-ATLANTIQUE 49 MAINE-ET-LOIRE 54 MEURTHE-ET-MOSELLE 56 MORBIHAN 57 MOSELLE 60 OISE 62 PAS-DE-CALAIS 67 BAS-RHIN 68 HAUT-RHIN 74 HAUTE-SAONE 76 SEINE-MARITIME 77 SEINE-ET-MARNE 83 VAR 84 VAUCLUSE 90 TERRITOIRE-DE-BELFORT	13 BOUCHES-DU-RHÔNE 59 NORD 69 RHÔNE 75 PARIS 78 YVELINES 91 ESSONNE 92 HAUTS-DE-SEINE 93 SEINE-ST-DENIS 94 VAL-DE-MARNE 95 VAL-D'OISE	01 AIN 2A CORSE-DU-SUD 2B HAUTE-CORSE 02 AISNE 03 ALLIER 04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE 05 HAUTES-ALPES 07 ARDÈCHE 08 ARDENNES 09 ARIÈGE 10 AUBE 11 AUDE 12 AVEYRON 15 CANTAL 16 CHARENTE 17 CHARENTE-MARITIME 18 CHER 19 CORREZE 21 CÔTE-D'OR 22 CÔTES-D'ARMOR 23 CREUSE 24 DORDOGNE 26 DROME 27 EURE 28 EURE-ET-LOIR 32 GERS 36 INDRE 37 INDRE-ET-LOIRE 39 JURA 40 LANDES 41 LOIR-ET-CHER 43 HAUTE-LOIRE 45 LOIRET 46 LOT 47 LOT-ET-GARONNE 48 LOZERE 50 MANCHE 51 MARNE 52 HAUTE-MARNE 53 MAYENNE 55 MEUSE 58 NIÈVRE 61 ORNE 63 PUY-DE-DÔME 64 PYRENEES-ATLANTIQUES 65 HAUTES-PYRENEES 66 PYRENEES-ORIENTALES 70 HAUTE-SAONE 71 SAONE-ET-LOIRE 72 SARTHE 73 SAVOIE 79 DEUX-SEVRES 80 SOMME 81 TARN 82 TARN-ET-GARONNE 85 VENDEE 86 VIENNE 87 HAUTE-VIENNE 88 VOSGES 89 YONNE 971 GUADELOUPE 972 MARTINIQUE 973 GUYANE 974 REUNION MAYOTTE ST-PIERRE-ET-MIQUELON TERRITOIRES D'OUTRE-MER